



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/56/2
16 octobre 2000

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution et à ses protocoles

Damas, Syrie, 31 octobre - 1 novembre 2000

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS
MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES,
ASSORTI DE PROJETS DE RECOMMANDATIONS SUR
DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
(mai - octobre 2000)**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

A. Coordination

- a) Cadre juridique
- b) Questions financières et institutionnelles
- c) Information, participation et formation
- d) Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)
- e) Collaboration du PAM avec les ONG
- f) Coopération

B. Prévention et maîtrise de la pollution

- a) Pollution d'origine tellurique
- b) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires
- c) Activités dans le domaine de la production plus propre

C. Conservation de la diversité biologique

- a) Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation de sites et des espèces
- b) Mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation du phoque moine, des tortues marines, des cétacés et de la végétation marine
- c) Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites
- d) Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP

D. Intégration de l'environnement et du développement

- a) Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles
- b) Programme d'Aménagement Côtier (PAC)
- c) Activités dans le domaine de la télédétection
- d) Préservation des 100 sites historiques

ANNEXES

Annexe I: Calendrier, au 20 septembre 2000, des réunions organisées dans le cadre du PAM

Annexe II: Position, au 2 octobre 2000, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles

Annexe III: Avis juridique sur la nature et la forme de la révision du Protocole «Situations Critiques» de 1976

Annexe IV: État, au 30 septembre 2000, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Annexe V: Logos du PAM

Annexe VI: Note d'information sur «Le Réseau international pour le respect et l'application effective de la législation sur l'environnement »

Introduction

1. Le présent rapport fait état des progrès accomplis au cours de la mise en oeuvre des diverses activités menées par l'Unité de coordination, ses Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL, depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (Malte, 9-10 mai 2000).

A. COORDINATION

2. Un Calendrier, au 20 septembre 2000, des réunions organisées dans le cadre du PAM figure à l'annexe I du présent rapport.

a) Cadre juridique

3. Conformément aux décisions de la dernière réunion du Bureau, le Président du Bureau a adressé une lettre aux Parties contractantes qui doivent encore finaliser le processus de ratification des instruments juridiques nouveaux ou modifiés.

4. L'Unité de coordination a été informée que l'Égypte a ratifié, le 11 février 2000, les modifications de la Convention de Barcelone, le Protocole «immersions» révisé et le Protocole «Aires spécialement protégées». La position, au 2 octobre 2000, des signatures et ratifications, figure à l'annexe II du présent rapport.

5. Une réunion concernant la mise en oeuvre du système juridique de Barcelone a été organisée par le Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU), du 8 au 10 juin 2000 à Tunis, avec le soutien de l'Unité de coordination. La réunion a rassemblé des experts de tous les pays qui ont soumis des rapports nationaux. Un document de synthèse sera publié au cours des prochains mois.

Révision du Protocole «situations critiques»

6. Le texte du projet de révision est prêt et servira de base à la consultation écrite des ONG environnementales et économiques décidée par le Bureau lors de sa dernière réunion. La consultation aura lieu du 15 novembre au 31 décembre 2000. Concernant la Conférence diplomatique, elle pourrait se tenir à Malte en juin 2001. La réunion d'experts pourrait se tenir en février 2001 à Monaco (sous réserve). Le financement des deux réunions dont le coût cumulé serait de 200.000 dollars E.U devrait être approuvé par prélèvement sur le fonds de roulement du PAM, comme proposé dans la partie financière du présent rapport. À l'annexe III du présent rapport figure l'avis juridique sur la nature et la forme de la révision du Protocole «situations critiques» de 1976.

Recommandation:

Le Bureau est invité à se prononcer sur ces propositions.

Système de rapports

7. Lors de leur dernière réunion, les Parties contractantes ont invité le Secrétariat à finaliser ses travaux sur le système d'établissement des rapports avec le concours d'un groupe d'experts composé de membres du Bureau. Pour l'heure, le Secrétariat a commencé à travailler à une version révisée du texte du système d'établissement des rapports qui a été distribué lors de la dernière réunion des Parties contractantes à Malte.

Recommandation:

- **Décembre 2000/ janvier 2001 :** **Première réunion du groupe de travail avec soumission d'un rapport introductif**
- **Mars 2001 :** **Réunion de finalisation**
- **Printemps 2001 :** **Examen par le Bureau des propositions du groupe de travail**

b) Questions financières et institutionnelles

État des projets:

8. À la fin de l'année, tous les projets liés à l'exercice biennal 2000-2001 seront soumis pour révision afin de refléter les dépenses réelles et, si nécessaire, de reporter en 2001 tout montant non utilisé pour permettre l'achèvement des activités.

9. Le projet FEM intitulé «Détermination d'actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée», qui comprend une enveloppe de 875.000 dollars E.U. de crédits répartis entre Unité MED, MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/PP et OMS du Fonds d'affectation spéciale, démarrera le 1er janvier 2001 pour une période initiale de trois ans.

Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée :

10. Au 30 septembre 2000, les contributions pour l'année 2000 non versées se montaient à 770.656 dollars E.U, et les arriérés de contribution des années antérieures à 1.241.618 dollars E.U., soit un total de contributions non versées au Fonds d'affectation de 2.012.274 dollars E.U. Le montant total des contributions recouvrées en 2000 pour cette même année et pour les années antérieures était de 4.220.211 dollars E.U.

11. La contribution volontaire, d'un montant de 549.054 dollars E.U, de la Commission européenne pour l'année 2000, a été reçue au début juillet 2000, ce qui a permis de démarrer les activités menées au titre de ladite contribution. La position des contributions à la fin septembre 2000 figure à l'annexe IV du présent rapport.

12. Au moment où nous entrons dans le dernier trimestre de l'année, certains pays n'ont pas encore versé leur contribution annuelle (Algérie, Bosnie, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie), alors que d'autres ont des arriérés considérables à régler.

13. En raison des récents développements politiques survenus en Yougoslavie, il est proposé de reporter à la prochaine réunion du Bureau l'examen de la question des arriérés de ce pays.

Fonds additionnels pour des activités approuvées:

14. À leur dernière réunion ordinaire (Malte, octobre 1999), les Parties contractantes ont approuvé certaines activités importantes en invitant le Secrétariat à rechercher des fonds extérieurs.

15. Dans son rapport à la dernière réunion du Bureau (Malte, 9-10 mai 2000), le Secrétariat avait indiqué que certaines activités approuvées par les Parties contractantes pourraient être financées à partir du fonds de roulement en raison de la reconstitution de

celui-ci à un niveau très satisfaisant. Le Secrétariat est entré à ce sujet en relation avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON), qui a approuvé cette initiative, considérant qu'en tenant compte de toutes les activités approuvées pour l'année 2000, le fonds de roulement s'élèverait à 3.261.080 dollars E.U.

16. L'UNON considère «qu'un retrait de 355.000 dollars E.U. sur le Fonds d'affectation spéciale pour financer les activités proposées ne comporte pas de risque pour la liquidité du Fonds». Dans ces conditions, l'UNON a donné son accord pour que le Secrétariat propose au Bureau le financement des opérations suivantes que le Secrétariat juge prioritaires:

- Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole «Situations critiques» de la Convention de Barcelone, qui sera précédée d'une réunion d'experts juridiques et techniques nationaux

Coût des deux réunions : 195.000 dollars E.U

- Système d'établissement des rapports (méthodologie, groupe de travail et appui aux Parties contractantes) : 40.000 dollars E.U

- Information, sensibilisation (y compris le coût de la traduction des documents d'information du PAM en arabe) : 50.000 dollars E.U.

- Évaluation de la structure du PAM 70.000 dollars E.U.

Total : 355.000 dollars E.U.

Recommandation:

Eu égard à la nécessité d'amorcer les activités proposées, à la disponibilité de fonds et à l'accord de l'UNON, il est proposé au Bureau d'examiner la proposition et de se prononcer en conséquence.

Questions concernant le personnel

17. Administrateur de programme (MED POL) – Classe P.4 (no de poste: ME-6030-00-04-1108). La nouvelle titulaire (Mme Çolpan Beken) a pris ses fonctions le 4 septembre 2000.

18. Administrateur de programme - P.4 (no de poste: ME-6030-00-04-1103). Le jury s'est réuni en juillet 2000, a examiné les candidatures et soumis ses recommandations à la Section de gestion des ressources humaines (HRMS) à Nairobi afin qu'elles fassent l'objet d'un nouvel examen par le Comité des nominations et des promotions.

19. Fonctionnaire chargé de l'information – P.3 (no de poste: ME-6030-00-04-1105). Le jury s'est réuni en juillet 2000, a examiné les candidatures et soumis ses recommandations au HRMS à Nairobi afin qu'elles fassent l'objet d'un nouvel examen par le Comité des nominations et des promotions.

20. Administrateur du projet FEM – L.4 (no de poste: GF-ME-6030-00-08-1101). La durée du poste est limitée à 3 ans. La date limite fixée par l'avis de vacance de poste était le 15 septembre 2000, et le processus de recrutement est en cours.

21. Assistant chargé du traitement des données - G.6/7 (no de poste: OTO 27800 EL-L001). Le processus de sélection est achevé (jury/services et jury/nominations et promotions). Le candidat sélectionné (M. Danny Meimarides) prendra officiellement ses fonctions après le certificat d'aptitude physique requis, etc.

22. Assistante bibliothécaire – G.6 (no de poste: ME-6030-00-04-1317). Le processus de sélection est achevé et la nouvelle titulaire (Mme Margaret Watts-Dimas) a pris ses fonctions le 1er août 2000.

23. Assistante chargée de l'information et des conférences – G.6 (no de poste: ME-6030-00-04-1303). En août 2000, le poste a été reclassé en G.7 avec le nouveau titre fonctionnel d' «Assistante des services de réunions».

24. Assistante d'administration FEM - G.5 (no de poste: GF-ME-6030-00-08-1302). La durée du poste est limitée à 3 ans. Le processus de recrutement est en cours.

25. Secrétaire FEM – G.4 (no de poste : GF-ME-6030-00-08-1301). La durée du poste est limitée à 3 ans. Le processus de recrutement est en cours.

c) Information, participation et formation

26. Suite aux recommandations énoncées dans le document « Stratégie du PAM en matière d'information», plusieurs mesures ont été prises en vue de leur application; plus concrètement:

- Il est prévu que le fonctionnaire chargé de l'information prendra prochainement ses fonctions, une fois que le PNUE aura mené à bien le processus de sélection; .l'avis de vacance de poste a été distribué à toutes les Parties contractantes en plus des bureaux des Nations Unies et de son affichage sur le site Web du PAM; après une première sélection d'un nombre restreint de candidats, un jury s'est réuni au début juillet dans les locaux de l'Unité MED;

- Le recrutement de la bibliothécaire est achevé, ce qui devrait permettre d'améliorer les activités de communication et d'information du PAM, une publication plus méthodique de numéros de la Série des rapports techniques du PAM et une plus large diffusion des publications du PAM, grâce, notamment, à une coopération plus étroite avec le PNUE.

- En vue d'améliorer la visibilité et la communication du PAM, une nouvelle brochure a été établie, avec un prospectus; il est prévu de la diffuser en versions anglaise, arabe et française. De plus, à l'occasion d'une régata organisée de l'Italie au Liban, il a été réalisé une affiche et rédigé une note d'information (traduite en plusieurs langues) qui ont été diffusées à quatre escales, avec l'appui de l'ambassadeur d'Italie à Beyrouth, un ancien partenaire du PAM.

- Au titre du suivi des recommandations de la CMDD approuvées par les Parties contractantes sur le thème «Information, sensibilisation et participation», un important atelier, avec des études régionales et nationales pertinentes, se tiendra du 21 au 23 octobre au Caire avec le concours de la CE; il a pour sujet: « Situation, enjeux et stratégies de l'information et de la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable dans les pays arabes», et est organisé conjointement par la Ligue des États arabes, le CEDARE et le RAED (Réseau Arabe pour l'Environnement et le Développement); cet atelier rassemblera des experts nationaux et régionaux/ internationaux d'ONG, et il permettra, prévoit-on, de concevoir ou, à tout le moins, de fournir, une base substantielle à une stratégie régionale/méditerranéenne en matière d'information et de sensibilisation;

- Enfin, et en application de la décision prise à la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes, le Secrétariat a demandé à tous les Points focaux nationaux du PAM soit de choisir un des logos proposés par le Secrétariat du PAM soit d'en proposer un

différent de leur propre conception et compétence; les 14 réponses reçues des Parties contractantes et des Centres d'activités peuvent être résumées comme suit:

- 12 pays ont retenu le logo no 5, tel qu'il avait été précédemment proposé; il a également été choisi par neuf membres du personnel de l'Unité MED;
- un pays a préféré le logo no 1;
- 3 nouvelles propositions ont été faites par la Croatie, la France et l'Italie.

Recommandation:

Le Bureau est invité à prendre en considération les logos proposés à l'annexe V du présent rapport et à se prononcer en conséquence, en gardant à l'esprit que les couleurs et les caractères seront définitivement arrêtés avec le service technique concerné du PNUE.

Activités de la bibliothèque

27. La bibliothèque de l'Unité MED a continué à fournir ses services d'information au personnel de l'Unité, aux CAR ainsi qu'aux scientifiques, spécialistes et étudiants méditerranéens.

28. Au cours de la période mai - octobre 2000, 27 visiteurs ont été accueillis à la bibliothèque et y ont reçu une assistance. Au total 102 demandes de renseignements ont été enregistrées, et il a été répondu à un nombre d'entre elles qui n'a pas été consigné. Le courrier électronique est de loin la méthode privilégiée par les utilisateurs extérieurs pour contacter la bibliothèque. Il a été reçu un total de 84 demandes de publications qui ont donné lieu à des envois portant sur 245 rubriques.

29. Cent deux livraisons de périodiques, 44 rapports techniques et 35 monographies ont été reçus, classés et traités. Un nombre non consigné de bulletins et documents d'information divers ont été reçus et traités.

30. Le site Web a continué à être tenu à jour, comme il est prévu et requis. On peut y avoir accès à l'adresse: <http://www.unepmap.gr>

31. Le développement et l'entretien de la collection de documents du PAM ainsi que de la base de données y afférente (MEDDOCS) se sont poursuivies. La publication de la liste biennale est prévue pour la fin 2001. La dernière édition, datant de septembre 1999, peut être téléchargée du site Web. La planification de la reproduction de documents des réunions sur CD-Rom a commencé.

32. La mise à jour de la base de données sur les ONG partenaires du PAM s'est également poursuivie. La base contient maintenant 83 ONG partenaires (UNEP/BUR/56/Inf.3).

33. Depuis la dernière réunion du Bureau, les numéros suivants de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés:

PNUE/MED POL: Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage; no 129 de la Série des rapports techniques du PAM, Athènes 2000 (en anglais, arabe, espagnol et français).

d) Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)

34. En application des décisions de la cinquième réunion de la CMDD et de la XIe réunion ordinaire des Parties contractantes, les activités ci-après ont été entreprises:

- élaboration du «Bilan stratégique pour l'an 2000»;
- organisation des réunions afférentes;
- élaboration des rapports pertinents;
- préparation de la Sixième réunion de la CMDD.

35. Pour chacune des activités précitées, les réalisations peuvent se résumer comme suit :

- Suite aux documents qui ont été établis en février - mars 2000 puis adressés à tous les membres de la CMDD en leur demandant de soumettre, dans un délai assez bref, des questionnaires dûment remplis et des rapports spécifiques, plusieurs lettres de rappel ont été envoyées pour assurer qu'une majorité de membres prépareraient les documents pertinents; à la mi-juillet, des rapports plus ou moins étendus et détaillés avaient été reçus de quelque 30 membres, dont la totalité des 21 Parties contractantes; les trois études régionales ont été soumises en temps voulu. Le Secrétariat, travaillant sans désespérer, a établi un projet de rapport du «Bilan stratégique» avec l'assistance de deux consultants; le projet a été adressé en juillet à tous les membres de la CMDD pour observations, par courrier électronique et urgent, dans la dernière semaine du mois de juillet. À la fin septembre, quand un projet remanié du rapport «Bilan stratégique» a été établi, des observations avaient été reçues de quelque 20 membres et autres partenaires. Entre-temps, un ensemble de « Projets de recommandations et propositions d'action» ont été adressés pour observations. Lors de la troisième semaine du mois d'octobre, la nouvelle version a été envoyée à tous les membres de la CMDD en vue d'un nouvel examen et du débat prévu à la prochaine réunion de la CMDD; cette deuxième version comprenait un ensemble de « Recommandations et propositions d'action» qui avaient également été revues sur la base des observations reçues; de plus, à la demande de la Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie, Présidente du Comité directeur de la CMDD et hôte de la prochaine réunion, le Secrétariat a contribué à la rédaction de la «Déclaration de Tunis» que la Tunisie présentera pour adoption au Segment ministériel.

- Pour éviter des malentendus et assurer une meilleure coordination des diverses études, le Comité de pilotage pour l'élaboration du Bilan stratégique s'est réuni le 11 mai 2000 à Monaco afin d'examiner les moyens d'analyser les informations contenues dans les questionnaires, les rapports nationaux et les études régionales, ainsi que l'ensemble de la structure du projet de rapport du « Bilan stratégique». Six semaines plus tard, la 4e réunion du Comité directeur a été organisée à Corfou, les 22 et 23 juin 2000, et a principalement débattu des progrès accomplis dans l'élaboration du Bilan stratégique, de l'analyse de la masse d'informations et de rapports obtenus, de l'élaboration des «recommandations» et de l'organisation de la 6e réunion de la CMDD, avec son ordre du jour provisoire. Le rapport de la réunion du Comité directeur est disponible sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.169/3. En outre, des réunions d'experts ont été organisées avec les Centres supports concernés afin d'examiner les avancées et convenir des prochaines étapes pour les groupes de travail «Gestion urbaine» et «Libre-échange et environnement».

- En principe, la CMDD clôturera à sa septième réunion (Turquie, 2001) ses activités sur les huit thèmes convenus lors de sa première réunion (Rabat, 1996); dans la perspective de son nouveau programme et compte tenu des enseignements tirés de l'expérience précédente – notamment en ce qui concerne le processus de préparation et de sélection -, les membres de la CMDD ont été invités à faire part de leur intérêt envers les nouveaux thèmes possibles déjà identifiés, et il a été demandé aux composantes concernées du PAM

de préparer ou coordonner l'élaboration d'études de préfaisabilité; des lignes directrices pour ces études ont été proposées sur la base des critères suivants : «importance», «évaluation», «faisabilité» et «méthodologie»; plusieurs études de faisabilité ont été établies et seront soumises à la prochaine réunion de la CMDD pour observations et fixation de priorités; elles concernent les sujets : «Coopération régionale», « Érosion des sols et désertification», « Agriculture et développement rural», « Gestion des déchets urbains», « Gestion locale », «Énergie et transports», «Risques naturels». Par ailleurs, et au titre de suivi des recommandations du PAM et de la CMDD, le Secrétariat a encouragé et appuyé les études suivantes:

- «Stratégie de communication sur l'environnement dans la perspective du développement durable en Tunisie»;
- « Situation de l'information, de la sensibilisation du public, de l'éducation environnementale et de la participation en République de Croatie»;
- « Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation au Liban »;
- « Tourisme et développement durable en Turquie»;
- Cadre stratégique et plan d'action nationaux pour un tourisme durable au Liban».

36. Il est prévu de publier les cinq rapports ci-dessus dans les tout prochains mois, conjointement avec les autorités nationales concernées.

- « Aménagement côtier en Libye », qui servira de document de base pour le nouveau PAC en Libye.
- Brochure intitulée «État de l'environnement en Albanie, 1997-1999», publiée en albanais et en anglais;
- Brochure intitulée « Environnement et développement durable en Syrie», publiée en arabe et en anglais.

37. Enfin, avec l'appui de la Communauté européenne, plus d'une centaine d'«exemples de réussite» ont été rassemblés et résumés avec leurs enseignements dans un important rapport, à titre de première tentative qui sera suivie par d'autres; le titre en est : «Améliorer l'environnement en Méditerranée: enseignements tirés pour le développement durable».

38. La sixième réunion de la CMDD se tiendra du 14 au 17 novembre à Tunis; pour que soit accordée toute la considération voulue au «Bilan stratégique» et à ses recommandations, deux journées seront consacrées à l'examen de ses résultats; elles seront suivies d'un Segment de haut niveau auquel devraient participer plusieurs ministres ainsi que le Directeur exécutif du PNUE, avant un examen des activités intersessions en cours de la CMDD. La réunion sera financée conjointement par la Tunisie et par le PAM/PNUE.

e) Collaboration du PAM avec les ONG

39. Suite à la recommandation des Parties contractantes d'«autoriser le Bureau à examiner la liste actuelle des ONG partenaires pour s'assurer que celles-ci répondent aux nouveaux critères de sélection et de faire rapport en conséquence aux Parties contractantes»,et aussi de «mener une réflexion plus poussée sur la nécessité d'ajouter de nouveaux critères de sélection des ONG partenaires du PAM et de coopération avec celles-ci», toutes les «ONG partenaires du PAM» ont été invitées à mettre à jour leurs renseignements et à répondre à un questionnaire de deux pages s'articulant sur les points suivants:

- a. Adéquation des activités de l'organisation concernée aux objectifs du PAM;
- b. Propositions en vue d'améliorer la coopération entre le PAM et l'organisation concernée;
- c. Capacité de l'organisation concernée à s'insérer dans des réseaux méditerranéens et notamment dans ceux du PAM.

40. En étroite coopération avec le Secrétariat, un expert a établi un projet de rapport se composant de deux grandes sections : «révision de la liste des partenaires du PAM» et « éléments d'une stratégie de coopération » (UNEP/BUR/56/Inf.4).

Recommandation:

Afin de revoir le rapport pour la prochaine réunion du Bureau avant qu'il ne soit rendu compte aux Parties contractantes, les membres du Bureau sont invités à formuler des observations sur ce rapport et à conseiller le Secrétariat sur sa finalisation en considérant, entre autres:

- **l'ensemble de critères de maintien sur la liste et de coopération (page 9, projet de rapport);**
- **le classement proposé pour les partenaires du PAM (pages 18-19, projet de rapport);**
- **les objectifs prioritaires proposés en vue d'une amélioration de la stratégie de coopération entre le PAM et ses partenaires (pages 22-33).**

41. Ces deux sections du projet de rapport sur les partenaires du PAM sont résumées ci-après et reflètent principalement les idées du consultant.

Révision de la liste des partenaires

42. Pour évaluer la pertinence de la coopération et du partenariat avec les principaux groupes de la société, il convient de s'appuyer sur un ensemble cohérent d'analyses. À cet égard, il a été nécessaire d'identifier les nouveaux critères à prendre en compte. En se basant sur les critères de la CMDD et les recommandations de la XI^e réunion des Parties Contractantes, il a été possible, en les organisant différemment, de retenir les plus applicables à constituer des critères de coopération / maintien sur la liste des partenaires du PAM.

CRITÈRE 1 Information régulière du PAM

NOUVEAU CRITÈRE 2 Insertion dans des réseaux Méditerranéens actifs

CRITÈRE 3 Contribution aux projets du PAM

NOUVEAU CRITÈRE 4 Implication dans les activités du PAM

CRITÈRE 5 Diffusion des activités du PAM

43. Cette série de critères a été utilisée pour revoir et analyser la liste des partenaires actuels du PAM et émettre un avis sur leur adéquation à ces critères de coopération/maintien. Tenant compte de la stratégie préconisée, il s'agit de faire une hiérarchie des critères de sélection selon l'importance que l'on y accorde. Dans une 1^{ère} hypothèse, on considérera que *l'information régulière du PAM* et *l'insertion dans les réseaux* sont les critères de coopération les plus importants (coefficient 4 et 3). Les critères de *contribution* et *d'implication aux activités* sont moins importants (coeff. 2). Le dernier critère est le moins important car il dépend pour beaucoup des capacités financières de chaque partenaire.

44. Après évaluation, 44 partenaires parmi les 81 inscrits sur notre liste ont un niveau égal ou supérieur au niveau médian. Cela signifie que 50% des partenaires listés dans le

répertoire sont en dessous de la moyenne attendue dans leur coopération avec le PAM. En considérant une note admissible (équivalent à 8 sur 20), 29 partenaires sont très insuffisamment éligibles à la coopération avec le PAM. Les partenaires concernés devraient être informés de cette situation, et priés de se manifester pour améliorer leur coopération avec le PAM.

45. Le titre actuellement utilisé pour le répertoire prête à confusion et englobe les partenaires du PAM sous le générique « d'organisations non gouvernementales ». Mis à part ses relations avec les gouvernements, le PAM collabore avec des organisations intergouvernementales, des acteurs socio-économiques, des autorités locales, des organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales ainsi que des organismes éducatifs et universitaires. Dans la logique de la stratégie proposée, il est suggéré de les inclure tous dans le même répertoire sous le titre suivant : **Répertoire des partenaires du PAM / Directory of MAP partners**, mais sous une diversité de rubriques représentant les caractéristiques de ces différents partenaires.

46. Le questionnaire distribué à tous les 81 partenaires inscrits dans le répertoire actuel des partenaires, a obtenu un taux de réponse de 43%, et nous permet de dégager quelques grandes « aires » de préoccupation des organisations contactées. Les partenaires estiment que l'atténuation des disparités repose sur le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles, et sur une assistance à la mobilisation de ressources financières. Ils préconisent le renforcement du PAM en tant que pôle de collecte, de diffusion et de redistribution des informations sur l'ensemble des partenaires. *Faciliter la valorisation et les dynamiques d'échange Nord-Sud et Sud-Sud, par des rencontres annuelles de tous les partenaires.* La question de la représentativité des principaux groupes de la société divise de manière quasi égale les partenaires. Certains pensent qu'elle est correctement représentée, mais que le mandat ainsi que le statut d'observateur des ONG leur semble limitant. D'autres soulignent qu'elle n'est pas suffisamment représentée car *le mécanisme du PAM est encore à dominance gouvernementale.* Les actions communes sont également estimées comme essentielles pour souder la coopération Nord-Sud notamment. Le renforcement des réseaux méditerranéens est également une idée très partagée.

Proposition de 3 lignes directrices pour une stratégie de coopération

47. Comment améliorer la coopération et renforcer l'assistance aux ONG du Sud et de l'Est du bassin; comment améliorer et renforcer la coopération inter-ONG et au sein de la CMDD; comment mieux associer les partenaires à l'exécution, aux niveaux local, national et régional, des décisions approuvées par les Parties Contractantes et notamment celles qui émanent de la CMDD. Ces trois enjeux nous orientent vers les 3 objectifs principaux prioritaires que doit viser la stratégie d'amélioration de la coopération entre le PAM et ses partenaires.

- a. Atténuer les disparités de développement
- b. Améliorer les outils opérationnels du PAM
- c. Favoriser la concertation entre les partenaires

48. Des actions et des mesures institutionnelles, opérationnelles et financières seront nécessaires pour atteindre ces objectifs. Elles devront s'articuler au sein d'une stratégie participative et évolutive dans le long terme.

49. Prendre en compte les disparités entre les rives de la Méditerranée, c'est reconnaître la nécessité d'adapter les actions et les projets aux contextes nationaux, tout en maintenant la cohérence des programmes concernant toute la région. Le renforcement de l'assistance peut prendre plusieurs formes: dialogue stratégique, appui institutionnel, appui financier.

50. A cet effet, un fonds souhaité par les partenaires du PAM¹ devrait d'abord, et en urgence, financer les composantes et les lignes d'action de la stratégie proposée pour une meilleure coopération entre le PAM et ses partenaires. Il servira incidemment à fournir des ressources à des projets communs identifiés par la CMDD et appuyés à la base.

51. Le besoin d'échanges souligné par tous les partenaires, est ressenti par les organisations du Sud comme essentiel. Il y a une demande significative d'organiser des échanges d'experts et de connaissances dans un cadre annuel encadré par le PAM². Des investissements dans les ressources humaines sont donc nécessaires si l'on veut que les ONG du Sud et de l'Est soient prêtes à assumer de nouveaux rôles et des relations plus autonomes, dans le cadre de financements programmés et à long terme.

52. Mis à part son rôle de catalyseur du dialogue entre les pays de la Méditerranée, le PAM entreprend des activités de recherche et d'études scientifiques. Coopérer avec ses partenaires, c'est opérer et travailler avec eux. Si le cadre offert par la CMDD est celui du dialogue sur pied d'égalité entre gouvernements et groupes de la société, les activités et projets communs devraient constituer, quant à eux, un ingrédient indispensable de la coopération concrète à la réalisation des objectifs approuvés.

53. On peut considérer que la CMDD dans l'étape actuelle de son développement et dans le contexte global méditerranéen, est largement représentative de la dynamique qui prend forme entre gouvernements et groupes de la société. Donner plus d'importance à cette nouvelle représentation ne doit pas se faire en termes de quantité de sièges mais dans la pertinence, l'efficacité, la qualité et surtout la représentativité de la société civile partenaire.

54. Indépendamment de leur degré d'organisation, les partenaires du PAM ne constituent pas une structure de concertation en tant que groupe. Il appartient à la dynamique créée par les activités et les liens que maintient le PAM avec ses partenaires, de se renforcer en tant que pôle focal d'un réseau. Il est essentiel pour améliorer la coopération entre partenaires, de renforcer et de créer au sein du PAM une cellule « Coopération PAM/Société » spécifiquement dédiée à cette tâche. La création de cette cellule est nécessaire pour assurer la continuité d'un travail de liaison et d'information permanente. Dans une première étape, ses tâches seraient d'organiser la collaboration opérationnelle, la mise en place d'une base de données sur les partenaires, à travers la collecte de leurs articles, publications, études et actions spécifiques réalisées. La cellule serait également en charge de l'amélioration qualitative et médiatique du site Web actuel. On devrait envisager dans une seconde phase, de mettre en place, grâce à un appui de la cellule informatique, un serveur intranet intégrant l'ensemble des entités du système PAM et faisant une place significative à ses partenaires de la société civile.

55. Le PAM coopère avec 3 grandes catégories de partenaires de la société : les acteurs socio-économiques, les autorités locales et les ONG. La diversité au sein même des partenaires impose au PAM de distinguer soigneusement les rôles de chacun, en terme de portée d'action, d'envergure géographique et de compétence technique. Bien que ces rôles ne soient pas figés dans la réalité, ils permettent, quand ils sont optimisés, une meilleure efficacité dans l'exécution commune des programmes approuvés.

56. L'intégration dans les réseaux devrait promouvoir la coopération entre partenaires de différents niveaux et les pousser à profiter de leurs différences d'échelle pour donner des

¹ Essentiellement par les ONG du Sud et de l'Est méditerranéens.

² Suggestion très présente dans les réponses des partenaires au dernier questionnaire. Cf Chapitre *vision des partenaires*.

éclairages nouveaux dans la réflexion et l'exécution des actions retenues. Cela devrait permettre également de nouer des liens avec d'autres groupes de la société dans un soutien mutuel au niveau des orientations et des modalités opérationnelles

57. Le rôle de la nouvelle cellule « Coopération PAM/Société » sera de rester à l'écoute et de rechercher et intégrer toutes les composantes de la société qui peuvent assister le PAM dans ses objectifs, et qui ne sont pas encore impliquées son partenariat. Son rôle sera également de faire accepter un nouveau type de partenariat entre tous les acteurs concernés grâce à une nouvelle distribution des responsabilités entre les gouvernements et les autorités locales, les acteurs socio-économiques, et les ONG.

(f) Coopération

58. Suite à la décision de la dernière réunion du Bureau, l'Autorité palestinienne a été invitée à désigner un délégué à la session de la CMDD (Tunis, 14-17 novembre 2000); de plus, le Coordonnateur du MED POL est train d'organiser une visite auprès des autorités palestiniennes en vue d'élaborer un programme de coopération.

B. Prévention et maîtrise de la pollution

(a) Pollution d'origine tellurique

Évaluation de la pollution

59. Le processus de préparation, dans le cadre de MED POL – Phase III, des programmes nationaux MED POL de surveillance continue, s'est poursuivi dans tous les pays. Des accords de surveillance nationaux ont été finalisés dans trois nouveaux pays, ce qui porte à sept le nombre total d'accords de surveillance nationaux conclus depuis septembre 1999 (Albanie, Chypre, Croatie, Grèce, Liban, Slovaquie, Turquie). Des projets de programmes nationaux de surveillance continue ont également été établis pour la Syrie, l'Algérie et la Tunisie, et des contacts ont été noués avec l'Égypte, Israël, la Libye et Malte en vue de négocier la formulation d'un programme. Des pays qui ne reçoivent habituellement pas de concours financier pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes nationaux MED POL de surveillance continue ont été également contactés et instamment invités à soumettre leurs propositions de surveillance pour MED POL – Phase III.

60. Les activités d'assurance qualité des données liées à la surveillance de la pollution chimique se sont poursuivies par le biais du Laboratoire AIEA/MESL sis à Monaco. Deux cours de formation collective portant sur la pollution par les substances organiques et inorganiques se dérouleront à Monaco en novembre 2000 à l'intention de 12 scientifiques.

61. Dans le cadre de la mise en oeuvre des activités de biosurveillance, un accord a été signé avec le Centro Interuniversitario de l'Université de Gênes pour l'organisation d'un exercice d'interétalonnage en rapport avec les techniques adoptées pour le MED POL, et pour la formation. L'exercice d'interétalonnage a été lancé avec la participation de tous les laboratoires officiellement désignés pour participer au programme de biosurveillance MED POL, et un cours de formation a eu lieu, du 25 au 29 septembre 2000, à Gênes, en Italie, sur l'évaluation des biomarqueurs; il a réuni 15 participants provenant de 10 pays méditerranéens.

62. Dans le cadre de la coopération avec l'AEE, une réunion actuellement mise sur pied à Athènes pour les 23 et 24 octobre, afin d'examiner le flux de données sur la surveillance

continue provenant de pays méditerranéens européens en tenant compte des prescriptions de l'AEE et du MED POL/PAM.

Gestion des débris côtiers

63. Suite à la réunion de consultation tenue à Athènes en décembre 1999 pour examiner les grandes lignes d'un programme de gestion des débris côtiers à mettre en oeuvre dans le cadre du MED POL, un questionnaire a été établi et adressé aux pays afin de recenser les déficiences et les problèmes et de contribuer, dans une première phase, à la préparation d'une évaluation actualisée de la situation. Douze pays y ont déjà répondu. Un contrat est en préparation avec un expert pour que celui-ci analyse les informations reçues des pays et établisse un projet de plan d'action pour la gestion des débris côtiers dans la région. L'activité devrait aussi contribuer au travail déjà réalisé sur la gestion des déchets solides dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS. L'Agence italienne de protection de l'environnement (ANPA) a offert son concours financier aux activités du projet de gestion des débris afin d'appuyer l'analyse des questionnaires et de parrainer la réunion d'un groupe d'experts nationaux chargés d'examiner et d'approuver le projet de plan d'action. Si ces crédits deviennent disponibles, la réunion pourrait se tenir avant la fin de l'année 2000.

Établissement des Registres sur le transport et les rejets de polluants (PRTR)

64. Les négociations visant à permettre enfin le lancement d'un projet pilote en Égypte pour servir ensuite de modèle à la mise en oeuvre de l'activité dans la région se sont poursuivies. En conséquence, une réunion a eu lieu en Égypte en juin 2000, à la branche de l'EEAA à Alexandrie, afin de mettre la dernière main à un plan de travail et de recenser les besoins réclamés par la mise en oeuvre du projet dans la région d'Alexandrie, en coopération avec les industries concernées. Un mémorandum d'accord est en négociation entre le MED POL et l'EEAA. Le projet pilote devrait consister en la mise en place des dispositions institutionnelles et techniques qui permettraient de concrétiser le concept de RPTR pour un certain nombre d'activités industrielles et de produits industriels. Le CIS-ONUDI a proposé de contribuer à la mise en oeuvre du projet. L'exécution des activités concernant les PRTR est considérée comme une contribution très importante à la mise en oeuvre à long terme du PAS.

Problèmes de pollution et d'environnement émergents

65. Dans le cadre du plan de travail MED POL pour 200-2001, au titre de son volet «recherche», il a été prévu de convoquer une réunion scientifique restreinte avec des experts méditerranéens et l'Agence compétente coopérante des Nations Unies afin de cerner les questions de pollution émergentes qui appellent une évaluation plus approfondie et éventuellement des propositions d'action adressées aux pays. Cette procédure aiderait le Secrétariat à se tenir au courant en temps réel des nouvelles questions susceptibles de se poser dans la région et ainsi, s'il y a lieu, de mener à leur sujet des programmes de recherche spécifiques.

66. La réunion prévue s'est tenue à Rome en mai 2000, avec le concours financier de l'ENEA. Les 17 experts invités ont défini six questions émergentes que le MED POL pourrait prendre en considération dans ses activités futures. En septembre, le rapport de la réunion a été adressé à tous les Coordonnateurs nationaux pour qu'ils l'examinent et formulent des propositions de suivi.

Maîtrise de la pollution

67. Suite à la demande la dernière réunion du Bureau de recueillir davantage d'informations quant à la collaboration proposée entre le MED POL/PAM et le Réseau

international pour le respect et l'application effective de la législation de l'environnement (INECE), le Réseau a été à nouveau contacté pour qu'il livre de plus amples éclaircissements. Une fois de plus, il a été souligné que la collaboration avec l'INECE n'aurait pas d'implications financières pour le PAM. De plus, il n'y avait pas lieu de conclure des accords officiels. Tous les renseignements complémentaires obtenus figurent à l'annexe VI au présent document.

68. Le partenariat avec l'INECE aurait un caractère informel, en fonction des circonstances, dans le cadre d'un programme de travail approuvé. L'intérêt de l'INECE serait d'aider les pays et les régions - en l'occurrence ceux et celles de la Méditerranée - à tirer parti des atouts des programmes existants et à explorer les moyens de renforcer l'aspect «respect et application effective» afin d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé publique et l'environnement. Le programme de travail de l'INECE devait en fait s'orienter de plus en plus vers un appui à une mise en réseau interactive entre les agents compétents et à l'instauration de programmes rentables de renforcement des capacités.

69. Il s'ensuit que le Plan d'action pour la Méditerranée pourrait tirer parti de sa collaboration avec l'INECE dans les domaines suivants : i) mise en place de réseaux, ce qui pourrait être bénéfique pour le PAM en termes d'échange d'expériences et d'expertise, entretien des bases de données du réseau, demandes de renseignements, recherche d'une assistance et facilitation de la coopération pour des activités en matière de respect et d'application effective de la législation de l'environnement; ii) renforcement des capacités afin de recenser les besoins et les priorités aux niveaux national et local, et publication de documents sur l'expérience concrète touchant des sujets et domaines d'action communs; et iii) coopération, qui pourrait être d'un secours effectif pour traiter de questions concernant des problèmes de respect de la législation, recenser les projets de coopération existants et évaluer les facteurs contribuant au succès du respect et de l'application effective de la législation.

70. Le PNUE, en tant qu'organisation, est déjà membre associé du réseau INECE.

71. Lors de cours régionaux de formation à la gestion et à l'exploitation de stations d'épuration qui se sont tenus en Grèce et en France, en mai 1998 et avril 1999 respectivement, les participants ont fait part de leur désir d'acquérir le matériel pédagogique pour s'en servir pour les cours nationaux à l'avenir. Pour répondre à ce besoin et aider les conférenciers nationaux dans leur tâche, une documentation actualisée a été établie : elle comprend des transparents et des notes explicatives à l'intention des conférenciers, et elle a été conçue de manière à faciliter la traduction et la publication assistée par ordinateur dans toutes les langues méditerranéennes; elle a été adressée à des experts internationaux pour qu'ils l'examinent et formulent des observations avant qu'elle ne soit distribuée.

72. L'Agence nationale italienne de protection de l'environnement (ANPA) a mis au point un programme de formation en matière de respect et application effective de la législation de l'environnement sur la base d'une coopération Nord-Sud. Le MED POL participant activement à cette activité, l'ANPA a exprimé le souhait de coopérer et de s'associer à cet effort pour assurer de meilleurs résultats au niveau régional. C'est pourquoi une réunion s'est tenue à Rome, dans les locaux de l'ANPA, du 8 au 10 mars 2000, afin d'examiner les modalités de cette coopération. Plus concrètement, l'ANPA apporterait un concours financier à la mise en oeuvre des activités conjointes dans le cadre du MED POL et, par conséquent, elle prendrait en charge la participation d'un certain nombre d'experts méditerranéens aux cours de formation prévus pour 2000-2001. Par ailleurs, il a été convenu que la réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation prévue dans le cadre du MED POL à la fin de l'année serait accueillie par les autorités italiennes, probablement à Naples.

Mise en oeuvre du PAS/Protocole «tellurique »

73. Dans le cadre du Programme d'actions stratégiques destiné à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), le MED POL s'est attelé à l'actualisation du texte du PAS qui a été adopté par les Parties contractantes à Tunis en 1997. Le PAS devrait en fait devenir juridiquement contraignant en vertu de l'article 15 du Protocole « tellurique » révisé lorsque celui-ci entrera en vigueur. Une lettre a été adressée à tous les coordonnateurs nationaux pour le MED POL en leur demandant d'indiquer les parties du Programme qui pourraient appeler une actualisation. Cinq pays ont déjà répondu et le Secrétariat a pris bonne note de leurs remarques. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat procédera à la formulation et à la proposition de projets de modifications précises dans la perspective de leur examen et de leur adoption par les Parties contractantes lors de leur prochaine réunion ordinaire en 2001.

74. S'agissant de la mise en oeuvre des activités spécifiques du PAS approuvées par les Parties contractantes à Malte pour l'exercice 2000-2001, elle interviendra au titre du Projet FEM pour la Méditerranée dont le démarrage est prévu pour le 1er janvier 2001. La procédure de recrutement de l'administrateur du Projet et du personnel d'appui a été engagée, et il est prévu que toutes les personnes concernées prendront leurs fonctions avant la fin de l'année.

Coopération avec le Programme d'Action Mondial (GPA) du PNUE

75. Des contacts étroits ont été maintenus avec le Bureau du Programme d'action mondial du PNUE (UNEP/GPA) à La Haye en vue de la tenue de la première réunion intergouvernementale sur la mise en oeuvre du Programme GPA à la fin 2001. Le PAM compte contribuer à la réunion en y présentant un certain nombre de documents qui témoigneront des avancées du Programme au niveau régional méditerranéen, et notamment au titre du PAS.

Protocole « immersions »

76. Conformément aux dispositions du Protocole «immersions» (articles 4 et 6), le MED POL s'emploie à élaborer des lignes directrices qui devraient faciliter la future mise en oeuvre du Protocole. En conséquence, après l'établissement et l'adoption par les Parties contractantes des Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage (publié comme n° 129 de la Série des rapports techniques du PAM, en quatre langues, et ayant déjà fait l'objet d'une large diffusion), le Secrétariat travaille à la préparation de deux ensembles supplémentaires de lignes directrices qui devraient être soumises à la prochaine réunion des Parties contractantes pour examen et adoption:

- Lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson: un avant-projet a été établi par le Secrétariat et un expert a été recruté pour le revoir et le compléter. Une première version, qui devrait être prête d'ici la fin novembre 2000, sera adressée à tous les Coordonnateurs MED POL pour examen et observations avant la fin de l'année;
- Lignes directrices pour la gestion des plates-formes et autres structures artificielles; un expert a été recruté pour élaborer un projet de texte qui devrait être prêt à la fin novembre 2000. Ce texte sera également adressé aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour examen et observations.

Gestion des saumures provenant des usines de dessalement

77. Suite à plusieurs contacts qu'un certain nombre de pays ont pris avec le Secrétariat touchant les problèmes et les options possibles de la gestion et de l'élimination des

saumures engendrées par les opérations de dessalement des eaux de mer et des eaux saumâtres, le Secrétariat s'est employé à rassembler des données et des informations pertinentes dans le but de formuler une position officielle sur la question. Il apparaît en effet qu'il est de pratique courante dans la région - comme ailleurs du reste - de rejeter ou d'immerger les saumures dans la mer. Selon des données préliminaires recueillies en Méditerranée et dans d'autres régions, les quantités de saumure produites et rejetées seraient très importantes, et ces pratiques: 1) peuvent, semble-t-il, avoir des incidences sur les écosystèmes dans certains conditions et en des sites donnés; et 2) dans la région méditerranéenne, elles ont des implications directes avec les dispositions des Protocoles «immersions» et «tellurique». Suite à ces éléments, le MED POL a établi un premier aperçu juridique et technique de la question qu'un expert est en train de revoir et de compléter. Cet aperçu a pour but de préparer un document d'évaluation complète où seront pris en compte les aspects scientifiques, techniques et juridiques, et qui énoncera des propositions de mesures précises pour atténuer les effets possibles de ces pratiques sur l'environnement. Le document et les recommandations éventuelles seront portées à l'attention d'experts et de Coordonnateurs nationaux avant d'être soumis aux Parties contractantes pour approbation et suite à donner.

(b) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

78. Depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue à Malte les 9 et 10 mai 2000, le REMPEC, conformément à ses objectifs et au programme approuvé par la XI^e réunion des Parties contractantes, a continué à centrer ses activités sur:

- a) la formation et le renforcement des capacités;
- b) l'échange d'informations;
- c) l'assistance en cas de situation critique.

Dans ce contexte, une attention toute particulière a été accordée:

- i) à un appui plus soutenu à certains pays de la région (comme l'Algérie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Turquie) pour les aider à développer leurs systèmes nationaux en vue de faire face de manière prompte et avisée aux accidents de pollution marine;
- ii) à une élaboration plus poussée de la base de données TROCS, à utiliser comme banque de données et comme outil diagnostique d'appui à la décision;
- iii) à la coopération et à l'assistance en cas de situation critique de pollution marine;
- iv) à l'achèvement du processus de révision du Protocole « situations critiques » en prélude au lancement de nouveaux projets et de nouvelles initiatives, notamment dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.

79. Plus concrètement, depuis le 1^{er} mai 2000, le REMPEC a exécuté les activités suivantes :

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS

80. Cours de formation

- a) Un cours sous-régional de formation pour Chypre, l'Égypte et Israël, intitulé «Formation de formateurs », s'est déroulé à Athlassa/Nicosie (Chypre), du 16 au 18 mai 2000 (LIFE TCY 96/INT/08).
- b) Un cours de formation national à la préparation et l'intervention en cas de pollution accidentelle en mer à l'intention des responsables des opérations sur place, s'est tenu à Alger du 4 au 8 juin 2000, avec le financement conjoint de l'OMI/TCD et du REMPEC (imputé au Fonds d'affectation spéciale).

Exercices

81. Dans le cadre du programme international «environnement - produits chimiques» de l'initiative «Gestion responsable» de l'industrie européenne (CEFIC/ICE), un exercice de communication a été réalisé le 19 juillet 2000 entre le Centre national espagnol d'intervention et le REMPEC afin de tester la procédure de traitement des appels pour demande de renseignements sur des produits chimiques. Au cours de l'exercice, le réseau MPERSS de l'Organisation météorologique mondiale a été mis à contribution pour obtenir des informations météo et des informations sur la dérive d'un conteneur de substances dangereuses.

82. Le REMPEC a apporté sa contribution et son plein appui aux autorités tunisiennes et maltaises compétentes dans l'organisation et l'exécution d'exercices nationaux qui ont eu lieu :

- a) au large de Tunis, les 21 et 22 septembre 2000;
- b) à Marsaxlokk Harbour, les 27 et 28 octobre 2000.

Autres activités

83. La première réunion du Comité directeur du projet triennal sur LIFE TCY 98/TR011 «Évaluation des risques des ports de Mersin et d'Iskenderun (Turquie) et renforcement des capacités correspondantes pour l'état de préparation et d'intervention en cas de pollution marine» s'est tenue à Ankara les 19 et 20 septembre 2000.

84. Les activités du projet LIFE TCY 98/INT/017/SYR «Mise en place d'un système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle en République arabe syrienne» ont été lancées et poursuivies; ce projet est destiné à établir un acte législatif national, à réviser le plan national d'urgence ainsi qu'à évaluer les risques de pollution marine/côtière et le matériel requis. À l'heure actuelle, le REMPEC exécute trois projets LIFE différents: deux à l'échelon national en Syrie et en Turquie, et un à l'échelon sous-régional à Chypre, en Égypte et en Israël.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Système d'information régional (RIS)

85. Dans le cadre du contrat signé en décembre 1999 avec les services de l'Université de Malte, la mise au point envisagée des bases TROCS (sur le transport de substances chimiques) a été finalisée. Une version prototype des nouvelles TROCS a été présentée à la réunion des correspondants du REMPEC, les 25-28 octobre 2000.

86. Les versions actualisées de certains documents du RIS ont été publiées comme suit :

- a) RIS A. Documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle;
- b) RIS B.1. Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de l'intervention et de l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle, et autres informations pertinentes.
- c) RIS D.1. Guide pour la lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée.

87. La mise en place du site Web du REMPEC a été achevée.

Autres documents

88. Un rapport sur l'exercice d'alerte réalisé le 19 juillet 2000 a été publié en août 2000.

89. Afin de fournir aux décideurs des États riverains les renseignements techniques pertinents pour leur permettre de mettre à jour leurs plans d'urgence nationaux et leurs sources d'information, le Centre a distribué des documents publiés par d'autres organisations, et considérés comme étant d'un grand intérêt pour leurs correspondants opérationnels :

- a) Système de référence sur les impacts (IRS) – Effets des hydrocarbures dans le milieu marin : impacts sur la flore et la faune. Ce document a été publié par la Commission européenne (DG Environnement), dans le cadre du système d'information communautaire pour le contrôle et la réduction de la pollution; il vise à permettre aux autorités nationales responsables d'évaluer rapidement et avec une précision raisonnable un déversement d'hydrocarbures quant à ses dommages réels ou potentiels pour la vie marine et les ressources biologiques. En raison de l'importance de ce document pour les questions d'environnement, le REMPEC recherche des fonds pour qu'il soit traduit en français dans un proche avenir;
- b) Opération «Oil Removal» (Yuil n° 1 et Osung n° 3). Ce document a été publié par la «Marine Pollution Response Corporation» de Corée. Il s'agit d'un rapport détaillé du premier projet entrepris en eaux profondes en Corée en vue de prévenir de nouveaux risques de déversement d'hydrocarbures à partir de deux navires échoués.
- c) L'utilisation des moyens d'intervention de l'industrie pétrolière internationale en cas de déversement : Centres Tier 3. Ce document a été publié par l'IPIECA et l'ITOFF. Il expose brièvement les traits saillants et les caractéristiques opérationnelles des Centres Tier 3 d'intervention de l'industrie pétrolière en cas de déversement dans le monde (dont deux intéressent la région méditerranéenne). Il offre aussi aux utilisateurs potentiels la possibilité de se forger une idée réaliste de leurs capacités.
- d) « Safety Digest » (Abrégé en matière de sécurité): les enseignements tirés des rapports sur les accidents marins 1/99, 2/99 et 3/99. Ce document a été publié par le Service d'investigation des accidents marins du Département of the Environment, Transport and the Regions of London (R-U). Il s'adresse aussi

bien à la communauté du transport maritime international qu'au grand public. Ces rapports peuvent aussi intéresser ceux qui travaillent dans le domaine des situations critiques de pollution marine car il contient des informations qui peuvent contribuer à éviter/réduire les accidents dans l'avenir.

COOPÉRATION ET ASSISTANCE

90. En mai 2000, le REMPEC a communiqué des informations techniques à l'Égypte sur le naufrage d'un navire transportant de l'acide nitrique au large du port d'Alexandrie.

91. Le Centre a rassemblé des informations techniques sur les effets du cyanure dans le milieu aquatique et sur les méthodes permettant de les atténuer, en réponse à une demande de l'OCDE et du PNUE (programme APELL) à la suite d'un déversement de cyanure survenu en Europe de l'Est en février 2000.

92. En collaboration avec le PAM/PNUE (Athènes) et l'OMI, le REMPEC a établi la version finale du nouveau Protocole «situations critiques» de la Convention de Barcelone qui doit être examiné à la deuxième réunion d'experts nationaux techniques et juridiques prévue dans la deuxième quinzaine de janvier 2001.

PERSONNEL

93. À la date du 1^{er} octobre 2000, le personnel d'encadrement du Centre avait la composition suivante:

TITRE	NOM	CLASSE
Directeur	Roberto PATRUNO	D1
Expert technique	Darko DOMOVIC	P4
Chimiste	Stefan MICALLEF	P4
Ingénieur détaché par l'industrie pétrolière française	Alex NICOLAU	P2
Assistante chargée de l'information	Doreen STELLINI	G6
Assistant administratif/financier	Christopher SACCO	G6
Secrétaire/assistante administrative	Helena MALLIA	G6
Secrétaire	Amanda BONAVIA	G4
Secrétaire	Catherine GALEA	G4
Reproducteur de documents	Anthony ZERAFA	G3

LOCAUX DU REMPEC

94. Le transfert prévu du Centre de l'île Manoel à Pinto Wharf (La Valette) a été reporté en raison d'un nouvel arrangement conclu entre le gouvernement maltais et le consortium VISET pour l'aménagement du nouveau terminal de lignes maritimes à Pinto Wharf. On est fondé à penser que le transfert du REMPEC devrait intervenir dans un délai de quatre ans. En raison de ce retard, le Ministère de l'environnement a fait effectuer quelques travaux dans les locaux du Centre (installation de l'air conditionné et de dispositifs de sécurité, peinture, réparation de l'entrée, etc.). L'OMI et le PAM/PNUE ont été régulièrement tenus au courant de cette question.

c) Activités dans le domaine de la production plus propre

Réunions

95. **Atelier sur la méthodologie du Diagnostic Environnemental des Opportunités de Minimisation (DEOM) de la pollution.** Il s'est tenu à Barcelone les 15 et 16 juin 2000. Treize représentants des Parties contractantes ont pris part à la réunion et celle-ci a permis à des experts et des industriels de débattre du diagnostic DEOM précité, un outil utile en vue d'évaluer, pour une activité industrielle donnée, les possibilités de prévention de la pollution et pour en analyser la faisabilité technique et économique. Quelques études de cas ont également été présentées. Les recommandations ci-après ont été adoptées:

- proposer au CAR/PP d'allonger la durée des ateliers de formation au DEOM et combiner leur tenue et la réalisation de réunions d'experts dans des secteurs industriels;
- inviter les pays à y participer à la fois par un représentant du Point focal national et par un représentant d'une association d'industriels en sorte que les postulats et les principes de la production plus propre et ses outils fassent l'objet d'une diffusion plus large au sein de la région;
- inviter chaque pays à instaurer des mécanismes renforçant l'application du DEOM et d'autres outils afin de promouvoir la production plus propre parmi les entreprises industrielles;
- inviter le CAR/PP à favoriser la coopération régionale pour l'exécution de projets de démonstration; des propositions conjointes pourraient être présentées à des donateurs potentiels à propos d'un secteur industriel retenu par la Commission méditerranéenne du développement durable ou par le CAR/PP.

L'ensemble de ces recommandations seront présentées pour approbation aux Parties contractantes ainsi qu'au gouvernement espagnol.

96. **Atelier sur l'évolution et l'amélioration des perspectives de la production plus propre dans les pays membres du PAM.** Il s'est tenu à Barcelone les 21 et 22 septembre 2000. Sur la base de l'étude faite antérieurement, des experts de la région ont analysé la situation de la production plus propre en Méditerranée (concepts, législation, agents) afin de définir ou de fournir des lignes directrices en vue d'améliorer la situation actuelle dans la région et d'essayer de définir des concepts et des facteurs communs.

Études

97. **Étude sur les possibilités de prévention de la pollution dans le secteur industriel des conserves alimentaires** (son achèvement est prévu pour octobre 2000). Cette étude consistera en une analyse approfondie de la situation dans la région, des alternatives disponibles de prévention de la pollution et de gestion de l'environnement, avec une étude de leur faisabilité technique et économique. Cette étude sera conçue comme un guide ou un manuel commode à l'intention des entreprises du secteur.

98. **Étude sur les possibilités et occasions de recyclage des huiles usées** (achèvement prévu pour la fin septembre 2000). Cette étude présentera des alternatives pour évaluer ou gérer les huiles usées. Elle analysera les moyens de réduire les impacts qu'ont ces résidus sur l'environnement au moyen du recyclage, de la récupération, de la réutilisation, de la gestion avisée et, également, en évitant de générer ces résidus.

Diffusion

99. **Bulletin CPNews:** le n° 6 a été publié au cours de la période considérée et le n° 7 le sera en septembre 2000.

100. **Les fiches MedClean (exemples de production plus propre) :** les numéros 17 à 20 ont été publiés au cours de la période considérée, et les numéros 21 à 24 le seront avant la fin septembre 2000.

Numéro	Pays	Secteur	Entreprise
17	Espagne	Tannage	Curtits Banyoles SA
18	Égypte	Agroalimentaire	Misr Company fort Dairy and Food
19	Malte	Galvanoplastie	S t Microelectronics Ltd.
20	Égypte	Textile	Nasr Spinning and Weaving Co. Dakahleya Spinning and Weaving Co.
21	Turquie	Textile	Pisa Tekstil ve Boya AS
22	Espagne	Galvanoplastie	Manueló Munoz Clarós SL
23	Égypte	Agroalimentaire	Edfina Company for Preserved Food
24	Espagne	Tannage	Gremi de Blanquers d'Igualada

101. **Page Web du CAR/PP** disponible en anglais, espagnol et français : <http://www.cipn.es>

102. **Dépliant sur la méthodologie DEOM** présentant les principaux faits sur l'application et la réalisation du DEOM (prêt à la fin octobre 2000);

103. **Dépliant sur les alternatives de production plus propre de l'huile d'olives** présentant les possibilités de réduire au minimum les impacts de la production de l'huile d'olives sur l'environnement.

104. **Dépliant sur les alternatives de production plus propre dans le secteur du finissage des métaux** présentant les possibilités de réduire au minimum les impacts de la galvanoplastie sur l'environnement;

105. **Publication des études suivantes:** *Possibilités de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement des surfaces, méthodologie de réalisation du diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM).*

C. Conservation de la diversité biologique

a) Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation de sites et des espèces

106. En application des recommandations des Parties contractantes et au titre de l'assistance aux pays méditerranéens dans l'instauration et le renforcement de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des espèces, le CAR/ASP a forgé les outils suivants: i) un projet de lignes directrices pour concevoir la législation et les réglementations relatives à la conservation et à la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats. L'avant-projet a été établi par un consultant juridique puis distribué à des experts de la région pour observations; ii) un projet de lignes directrices

pour prévenir l'introduction et la réintroduction d'espèces marines allogènes en mer Méditerranée. Les lignes directrices comportent, à l'intention des Parties contractantes, des informations sur l'introduction et la réintroduction d'espèces marines avec des recommandations visant à prévenir, atténuer et éviter leurs effets négatifs sur les espèces et écosystèmes de la Méditerranée; iii) un projet de lignes directrices pour l'évaluation des impacts environnementaux sur les herbiers marins. Ces outils seront soumis à la prochaine réunion des Points focaux nationaux pour les ASP.

b) Mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation du phoque moine, des tortues marines, des cétacés et de la végétation marine

107. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines, le CAR/ASP a entrepris les activités suivantes:

- i) session de formation à la conservation des tortues marines. La session s'est déroulée à la station de Lara (Chypre), du 20 au 31 juillet 2000. Elle était organisée en collaboration avec le Département des pêches de Chypre et la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages (CWS);
- ii) assistance aux autorités tunisiennes concernées pour réaliser l'étude sur le terrain concernant la surveillance de la nidification des tortues marines sur les îles Kuriat (Tunisie);
- iii) élaboration de la première édition du Répertoire des spécialistes de tortues marines travaillant en Méditerranée.

108. Le CAR/ASP a organisé, de concert avec l'Institut ICRAM (Italie) et les autorités tunisiennes concernées une mission sur le terrain chargée d'évaluer la présence du phoque moine sur l'archipel de La Galite (Tunisie). Au cours de la mission, qui a eu lieu du 7 au 21 juillet 2000, l'équipe de scientifiques a recensé et étudié 18 grottes susceptibles de servir d'habitats au phoque moine le long du littoral de l'archipel de La Galite.

109. Le CAR/ASP a parrainé la participation de scientifiques de Slovénie et d'Israël au Troisième séminaire européen sur les mammifères marins qui s'est tenu à Valence (Espagne) du 11 au 15 septembre 2000. À cet effet, un mémorandum d'accord a été conclu avec les organisateurs du séminaire (Universidad Internacional Menendez Pelayo).

110. Conformément à une recommandation du plan d'action pour la conservation de la végétation marine, le CAR/ASP a organisé le Premier symposium méditerranéen sur la végétation marine. Il a eu lieu les 3 et 4 octobre 2000 à Ajaccio (Corse, France). Environ 30 spécialistes ont fourni une contribution (planches illustrées et articles). Les articles et les recommandations des tables rondes seront reproduites dans les actes du symposium que publiera le CAR/ASP.

c) Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites

111. Dans le cadre de ses activités relatives à l'inventaire des formations végétales d'un intérêt tout particulier, le CAR/ASP a appuyé deux études de cas pour l'inventaire et la cartographie d'herbiers marins. A cette fin, deux missions sur le terrain ont été organisées dans la zone de la lagune de Farwa (Libye) du 6 au 15 juin 2000 eu lieu dans autour de l'île de Kerkennah (Tunisie) du 2 au 8 juin 2000. Les consultants et experts nationaux engagés dans le projet sont en train d'établir conjointement les rapports.

d) Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP

112. Suite à l'appel d'offres de la Communauté européenne pour des projets destinés à être financés par le SMAP/Partenariat euro-méditerranéen, le CAR/ASP a établi une nouvelle version du projet relatif au développement d'aires protégées marines et côtières. Pour chaque pays possédant déjà des aires protégées marines et côtières, le projet prévoit, dans ses dispositions, une action pilote visant à élaborer un plan de gestion d'une aire protégée marine et à amorcer sa mise en oeuvre. Pour les pays qui n'ont pas encore créé d'aires protégées marines sur leur façade méditerranéenne, le projet prévoit le recensement des sites contenant des habitats de valeur en vue d'élaborer un plan national pour le développement d'aires protégées marines. Le projet prévoit également un certain nombre d'activités de formation ainsi que la rédaction et la diffusion de manuels techniques.

113. Le CAR/ASP a apporté son appui à l' «Association les Amis des Oiseaux» (Tunisie) pour la mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation au site naturel de Thyna. Le programme a été entrepris au titre du suivi du projet PAC «Sfax».

114. Suite à l'approbation donnée par le Bureau des Parties contractantes, le CAR/ASP organise actuellement une réunion d'experts chargée d'élaborer des instruments techniques pour l'inscription de sites sur la Liste des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM). La réunion se tiendra à Ajaccio (Corse, France) les 7 et 8 novembre 2000, avec le concours financier des autorités françaises. Elle sera suivie (9 -11 novembre) par le symposium méditerranéen sur les aires protégées marines organisé par le Ministère français de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'Office de l'environnement de la Corse et le CAR/ASP.

Autres activités

115. Le CAR/ASP a aidé l'Unité de coordination du PAM à établir un mémorandum de coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le CAR/ASP a rédigé des versions successives du mémorandum pour le compte de l'Unité MED en ayant pour partie homologue la Jakarta Mandate Unit du secrétariat de la CDB. Le mémorandum a été signé au nom du Coordonnateur du PAM par le directeur du CAR/ASP à l'occasion de la conférence des Parties à la CDB qui a eu lieu au Kenya en mai 2000. Il a pour objet de garantir une mise en oeuvre harmonisée du programme de la CDB en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. Il est assorti d'un plan de travail pour la période 2000-2001.

116. À l'invitation du Point focal de la Communauté européenne, le directeur du CAR/ASP s'est rendu en mission au siège de la CE à Bruxelles, les 6 et 7 juin 2000. La visite a donné lieu à des réunions avec les services concernés de la CE, en vue d'explorer la possibilité d'un appui aux activités du CAR/ASP.

117. Le CAR/ASP a établi un accord-cadre avec l'université de Valence (Espagne) destinée à définir les modalités et les principaux domaines de coopération, ces derniers comprenant : i) la recherche sur les ressources faunistiques marines, leur évaluation et leur conservation; ii) la création et la gestion d'aires protégées marines; iii) la formation sur les sujets précités.

D. Intégration de l'environnement et du développement

a) Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles

I. Le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB) a entrepris les activités suivantes :

INDICATEURS, OBSERVATOIRES ET RAPPORTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs pour le développement durable

118. 15 fiches indicateurs (français-anglais) ont été finalisées et diffusées pour avis et commentaires; un ensemble de 50 fiches indicateurs calculés et analysés au niveau méditerranéen a été établi pour diffusion à la prochaine CMDD. Un important travail de calcul et d'analyse des 130 IDD en partenariat avec les pays méditerranéens a été initié. Les pays membres des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont été contactés pour identifier les pays volontaires pour le travail à l'échelle nationale; un très fort taux de participation a été obtenu ; le Plan Bleu a proposé aux points focaux désignés pour le calcul une méthodologie commune et est en relation très étroite avec eux pour l'assistance technique au calcul. Pour cela, des documents de référence ont été établis et notamment un "glossaire" bilingue des 130 indicateurs. Les centres CAR du PAM ont également été associés pour améliorer le glossaire et le calcul de certains indicateurs. Un atelier de présentation des résultats est en préparation pour la fin de l'année 2000.

Observatoires nationaux

119. Les études de faisabilités de deux nouveaux observatoires (Albanie et Algérie) sont en cours de finalisation.

Profils de Pays

120. Tunisie: une nouvelle version de profil de pays (version française) a été établie et soumise pour avis aux autorités tunisiennes en vue de sa diffusion à la prochaine CMDD.

Projet de rapport méditerranéen sur le développement durable

121. La note de projet a été élaborée. Deux cadrages économiques et environnementaux ont été lancés.

122. Le cadrage démographique (analyse des évolutions passées et projetées à l'horizon 2025 dans les pays et les régions côtières) est finalisé et proposé pour publication comme rapport technique du PAM.

STATISTIQUES : projet MEDSTAT Environnement

123. Ce projet mis en œuvre sous l'égide d'EUROSTAT vise au renforcement des capacités des Instituts de statistiques des 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (partenaires de l'Union européenne) dans le domaine de l'environnement. Dans ce cadre, une formation sur les statistiques de l'eau a été organisée à Cannes en juin 2000 ; la task force du projet s'est réunie en Juillet 2000 à Sophia Antipolis ; Des missions ont été réalisées dès septembre 2000 dans l'ensemble des pays pour lancer le composant du projet visant à renforcer les statistiques de l'eau dans les pays.

LIBRE-ÉCHANGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE CONTEXTE EURO-MÉDITERRANÉEN

124. Le programme de travail adopté par la CMDD et financé par la Commission européenne, la France et le PAM a été poursuivi. Le recrutement d'un économiste de l'environnement a permis de valoriser et de synthétiser l'ensemble très important de rapports fournis par des consultants sur différents thèmes proposés par le groupe; un atelier de présentation et de discussion des premiers enseignements de ces études a été préparé et se tiendra à Montpellier et Mèze (Hérault) du 5 au 8 octobre 2000.

TRAVAUX THÉMATIQUES

Tourisme

125. Les résultats des travaux de la CMDD ont été diffusés et valorisés dans le cadre international : "Tour Operators Initiative" du PNUE et programme tourisme durable des îles de l'OMT-PNUE.

126. Un projet permettant de mettre en oeuvre les actions recommandées par la CMDD (assistance et construction de partenariat pour le développement durable des zones côtières touristiques) est en cours de préparation avec le soutien de la France et de l'Espagne pour une soumission à la Commission européenne.

Urbanisation et villes

127. Le rapport sur l'urbanisation fait l'objet d'un remaniement suite au retour de commentaires sur l'avant-projet.

128. Une note de problématique sur Villes et développement durable et un questionnaire bilingue ont été élaborés pour diffusion à des villes de Méditerranée comme suite à la réunion de Paris du groupe d'experts « gestion des villes et développement durable »

129. Un partenariat a été conforté avec le CEDARE dans le domaine des déchets urbains sur la base de monographies sur la situation des déchets dans 5 pays méditerranéens.

130. Une note de préféabilité pour la CMDD sur le thème des modes de consommations et déchets a été élaborée et présentée et discutée au sein d'un groupe d'experts réunis en septembre à Sophia Antipolis.

Eau, sols, forêts et développement rural

131. Le Plan Bleu a travaillé avec le réseau MEDTAC à la diffusion des recommandations de la CMDD sur l'eau (réunion à Athènes en mai 2000, diffusion large de la Vison et d'une note de 4 pages).

132. Les travaux de synthèse sur les espaces boisés se poursuivent avec la réalisation prévue pour octobre du premier draft du fascicule.

133. Le CAR/PB participe enfin aux différentes réunions méditerranéennes sur le développement rural et les sols ; une note de synthèse de préféabilité pour la CMDD sur le thème du développement rural et agricole et des ressources naturelles a été établie et présentée à un groupe d'experts en septembre 2000. Ceci a permis d'aboutir à une version à proposer à la CMDD en novembre.

RÉGIONS CÔTIÈRES

134. Dans le cadre du PAC «Malte», le CAR/PB a continué à suivre l'activité sur l'analyse de durabilité à l'aide des indicateurs.

135. Enfin, un test est en cours pour le calcul d'indicateurs de la frange côtière à partir des données Lacoast sur le littoral méditerranéen de l'Union européenne.

Autres études de pré faisabilité

136. Deux notes de pré faisabilité pour la CMDD ont été élaborées avec l'aide de consultants spécialistes sur : i) les risques naturels majeurs et ii) sur l'énergie et les transports.

Information – diffusion

137. Un site Web a été réalisé et mis en ligne. Conçu comme un outil de travail, il facilite notamment la diffusion des divers documents du Plan Bleu.

138. Le CAR/PB a participé à de nombreuses réunions méditerranéennes qui sont autant d'occasions de diffusion des résultats des travaux réalisés.

II. Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a entrepris les activités suivantes:

Coordination générale du projet

139. Le PAP a complété ses effectifs en recrutant M. Marko Prem qui occupe le poste de directeur adjoint depuis le 1er août, et Mme Darja Povh qui occupe celui d'économiste environnemental depuis le 1er septembre 2000.

140. Le site Web actuel du PAP est en cours de redéfinition et sera complété de manière à mieux servir les utilisateurs, à leur fournir davantage d'informations et à être tenu à jour pour rendre compte de ses activités en cours. La nouvelle adresse du site sera : <http://www.pap.thecoastcentre.org>

141. Des propositions de projets éligibles aux programmes LIFE-Pays tiers et SMAP sont en cours d'élaboration et seront soumises d'ici à la fin octobre 2000. Deux réunions chargées d'examiner la proposition SMAP établie par le PAP ont eu lieu, l'une à Split le 28 juillet et l'autre à Sophia Antipolis le 29 août 2000. Le projet de Lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de GIZC a également été soumis pour financement à la CE.

142. Le CAR/PAP a été choisi, à l'issue d'un appel d'offres international, comme institution d'exécution du Projet FEM de conservation des écosystèmes karstiques de la Croatie. Le projet a pour principal objet de protéger la biodiversité des écosystèmes karstiques de la Croatie selon des modalités participatives, économiquement viables et intégrées dans les besoins socio-économiques, les objectifs et les plans du pays.

Intégration de l'environnement et du développement: gestion durable des ressources côtières

« Érosion des sols »

143. Une réunion sur le renforcement des capacités en matière de gestion de la maîtrise de l'érosion/désertification est en cours de préparation; elle se tiendra en Tunisie du 5 au 7 octobre 2000 après avoir été reportée, le gouvernement tunisien ayant un emploi du temps très chargé en raison d'autres projets. Une réunion sur le même thème s'est tenue à La Valette du 20 au 22 juin 2000.

144. Une réunion a eu lieu à Malte, du 22 au 24 juin 2000, en vue d'organiser l'Atelier sur les technologies de gestion du contrôle de l'érosion et de la désertification dans la région méditerranéenne, dans le cadre de l'activité financée au titre de l'accord de subvention 1998 avec l'UE.

145. Un projet financé par la CE sur l'érosion des sols et la désertification est en cours et sera achevé en novembre 2000.

146. Le document «Système d'appui à la décision pour la gestion de la protection contre les incendies de forêts du littoral » a été établi.

147. Le document «Rapports nationaux sur les problèmes et pratiques de contrôle de l'érosion dans la région méditerranéenne» a été établi.

148. Il a été élaboré une synthèse de rapports nationaux concernant les problèmes et pratiques de gestion de la lutte contre l'érosion des sols dans la région méditerranéenne.

149. Le document «Directives pour la gestion de programmes de contrôle de l'érosion et de la désertification» a été achevé.

«Gestion des ressources en eau»

150. Le document «Évaluation des ressources en eau; étude sur la gestion des ressources en eau des cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi» a été rédigé par J. Margeta et R. Eftimi.

Intégration de l'environnement et du développement: appui aux activités de la CMDD

151. Le rapport de la 1^{ère} réunion du comité directeur du groupe de travail de la CMDD sur le thème «Gestion urbaine et développement durable», tenue à Paris les 10 et 11 avril 2000, a été établi.

152. La 2^e réunion du comité directeur du groupe de travail de la CMDD sur le thème précité est en préparation et se tiendra en décembre 2000.

153. Le document «Inventaire et gestion des problèmes de dégradation des ressources en terres: une contribution au développement durable des territoires ruraux en Méditerranée» a été élaboré au titre de contribution à la réunion de Sophia Antipolis du 30 août sur le thème CMDD «Agriculture et développement rural ».

b) Programme d'Aménagement Côtier

Intégration de l'environnement et du développement

Gestion durable des zones côtières

154. La version française du document intitulé «Formulation et mise en oeuvre des projets PAC: manuel opérationnel» a été publiée.

PAC « Malte »

155. Le rapport de l'Atelier, tenu les 26 et 27 avril à Luqa, sur la mise en oeuvre du programme de participation, a été établi.

156. Les principales activités réalisées au cours de la période considérée dans le cadre du PAC « Malte » sont les suivantes:

Activité 1: Coordination et intégration; deux ateliers sur l'analyse systémique de la durabilité, l'un de mise au courant sur l'activité «tourisme et santé» et l'autre sur l'évaluation des ressources;

Activité 2: Gestion des données; base de données initiale du projet;

Activité 3: Programme de participation du public; atelier sur le programme de participation du public, tenu les 26 et 27 avril 2000; projet de plan de travail pour le programme de participation du public;

Activité 5: Gestion durable du littoral; atelier sur l'évaluation des ressources, 30-31 mai 2000;

Activité 7: Plan de gestion intégrée des ressources en eau pour la zone nord-ouest; document sur les facteurs hydroclimatologiques et environnementaux, et sur les caractéristiques hydrogéologiques de la zone nord-ouest;

Activité 8: Gestion de la maîtrise de l'érosion/désertification; document technique intérimaire, avec des données et des premières cartes;

Activité 9: Tourisme: impacts sur la santé; travail sur le terrain, amorcé le 22 mai 2000 avec des inspections d'hôtels et des prélèvements au hasard dans des restaurants ou des kiosques, des inspections bimensuelles de 7 plages et de 3 sections rocheuses du littoral, des prélèvements hebdomadaires d'eau de boisson, bimensuels d'eau de baignade et de sable, des questionnaires recueillis auprès d'hôtels à la fin mai et à la fin juin. Séminaire d'information le 11 mai 2000.

Le rapport sur l'état d'avancement des activités du PAC « Malte » (couvrant la période fin février – fin juin) a été établi.

PAC «Israël»

157. Le rapport final intégré sur le PAC «Israël» a été publié. La conférence de présentation finale du PAC «Israël» s'est tenue à Jérusalem les 24 et 25 mai 2000. Le CAR/TDE a pris part à la conférence de présentation finale du PAC «Israël» en illustrant le travail accompli par le Centre dans le cadre du PAM avec l'exécution du projet RESSAC (Appui de la télédétection à l'analyse du littoral) de mars 1997 à avril 1999. Il a notamment

présenté les travaux relatifs à l'utilisation intégrée de la télédétection et du SIG à l'analyse et à la modélisation de l'expansion urbaine.

PAC «Liban»

158. L'avant-projet de cahier des charges pour le PAC «Liban» a été établi. La signature de l'accord sur le cahier des charges est prévue pour décembre 2000. Suite à la distribution, par le CAR/PAP (coordonnateur du PAC) du projet de cahier des charges pour le PAC «Liban», le CAR/TDE a mis une dernière main à sa proposition de concours dans le cadre du PAC, en tenant compte du cahier des charges mais aussi des demandes précises du Ministère libanais de l'environnement concernant le renforcement des capacités de spécialistes de leur pays dans le domaine des techniques de télédétection ainsi que des contacts noués avec de nombreux experts et représentants libanais à l'occasion du Forum organisé par le CAR/TDE en octobre 1999. En juillet 2000, deux fiches ont ainsi été transmises au CAR/PAP, l'une intitulée «Gestion des données et des informations» et l'autre «Gestion urbaine et développement durable».

Gestion intégrée des zones côtières

159. Le projet, financé par la CE, «Introduction de l'Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) dans le système de planification des pays méditerranéens» a été mené à bonne fin en mai 2000. Le projet avait pour objectifs de fournir une vue d'ensemble des dispositions actuelles et prévues concernant l'ESE, le relevé des tendances du développement dans l'ESE ainsi que des besoins des pays Méditerranéens pour mieux asseoir la pratique de l'ESE. Le document sur l'évaluation stratégique environnementale (ESE) intitulé «Le statut et la pratique de l'évaluation stratégique environnemental dans les pays méditerranéens» a été établi.

160. Une réunion de formation en vue d'un programme de démonstration de GIZC dans les pays d'Europe centrale et orientale et des pays ayant récemment accédé à l'indépendance a été organisée à Split, du 15 au 17 juin 2000, en coopération avec L'Union Européenne pour la Conservation du Littoral (EUCL).

161. Une réunion sur la mise au point et l'application d'instruments économiques pour la mise en oeuvre durable du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans la région méditerranéenne s'est tenue à Split le 13 juillet 2000. Elle avait pour principal objet d'adapter la méthodologie d'évaluation existante des instruments économiques en vue d'apprécier la durabilité du PAS MED.

162. Il a été préparé une ébauche annotée de lignes directrice pour de bonnes pratiques de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée.

163. Une réunion consacrée au «Livre blanc» sur la GIZC élaboré par Y. Henocque et H. Cocossis, s'est tenue à Split le 29 juillet 2000 pour examiner l'avant-projet. Le projet final du Livre blanc sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée a été achevé en août. Il a pour but de susciter un débat autour des questions et options politiques de promotion de la GIZC en Méditerranée.

164. Un séminaire directif pour faire le point des connaissances sur l'application des instruments économiques dans les pays méditerranéens a été reporté à 2001 dans l'attente de la désignation du coordonnateur du projet FEM à l'Unité du PAM.

165. Le document intitulé «Législations nationales relatives à l'aménagement et à la gestion des zones côtières en Méditerranée et propositions de lignes directrices» a été finalisé. Il a été établi sur la base de questionnaires que le PAP a préparés et adressés à

tous les États membres. Le but était d'analyser l'état actuel de la législation dans ce domaine, ce qui, à une phase ultérieure, devrait servir de base à l'élaboration de lignes directrices.

166. Un consultant du PAP a rédigé un rapport sur l'érosion du littoral albanais au titre de l'activité de suivi du PAC «Albanie».

167. La version préliminaire d'un document portant sur le «projet de démonstration pour le fleuve Cetina: profil environnemental et socio-économique (GIZC Cetina)» a été établie.

c) Activités dans le domaine de la télédétection

Base de données STEPINMED

168. Des efforts importants ont été consacrés à la mise en place et à l'entretien de la base de données STEPINMED ainsi qu'à son amélioration, laquelle consiste essentiellement à la rendre plus puissante en concevant un remodelage de sa présentation graphique sur Internet ainsi qu'à mieux tirer parti de ses potentialités. L'objectif est d'encourager de plus en plus d'utilisateurs et d'experts méditerranéens travaillant dans le domaine de l'environnement à recourir à l'apport substantiel de cette base de données pour se forger une vue d'ensemble des activités étayées par la télédétection qui ont été réalisées dans la région méditerranéenne, avec les informations pertinentes qui en résultent au plan de l'environnement.

Forum organisé au Maroc

169. Le CAR/TDE, en coopération avec le Centre royal de télédétection spatiale (CRTS) du Maroc (point focal du CAR/TDE), va organiser la tenue d'un Forum d'une journée, le 25 octobre, à Rabat (Maroc). Ce Forum a pour objectif de réunir des représentants de centres spécialisés basés en Méditerranée, se consacrant à la télédétection et à ses applications environnementales, et d'y présenter, pour qu'ils en débattent, un plan de mise en place conjointe d'un réseau avec un «site Web d'informations sur l'environnement de la Méditerranée obtenues par télédétection».

- *Préparation du Forum*

170. Une intense activité de promotion auprès des points focaux du CAR/TDE, des centres nationaux de télédétection, des représentants d'organisations internationales, des organes du PAM, etc., a été réalisée depuis avril 2000 afin d'assurer une participation très complète au Forum. De plus, un expert marocain du CRTS a été chargé d'un inventaire des projets basés sur les techniques de télédétection au Maroc, et notamment de leur synthèse en vue de leur intégration dans la base de données STEPINMED, ainsi que de l'octroi d'un appui global aux activités du CAR/TDE au Maroc.

Participation à des réunions et conférences

171. 23-26 mai 2000, Jérusalem (Israël) - Réunion de présentation finale du PAC «Israël».

172. 30 août 2000, Sophia Antipolis (France) - Réunion sur l'étude de préfaisabilité concernant le nouveau thème CMDD possible «Agriculture et environnement rural (y compris l'utilisation des sols, l'érosion et la désertification)».

173. 26 septembre 2000, Ispra (Italie) – Réunion avec l'Agence européenne de l'environnement et le Centre de recherches conjointes de la CE en vue de décider de la soumission d'un projet SMAP conjoint associant des pays méditerranéens.

LIFE – Pays tiers

174. Le CAR/TDE soumettra une proposition à LIFE - Pays tiers (date limite: 30 octobre 2000) intéressant la Syrie et le Liban, en tenant compte de leurs précédentes demandes de renforcement de leurs capacités dans le domaine de la surveillance de l'environnement au moyen de techniques avancées, ainsi que sur la question pressante de l'érosion des sols dans ces pays et de la nécessité qui en résulte pour eux de tabler sur un système d'appui approprié pour la gestion des ressources en sols.

175. Par ailleurs, une coopération est prévue avec le CAR/PAP afin d'établir une autre proposition intéressant la Slovénie, la Croatie, la Bosnie et l'Albanie, pays confrontés au problème des incendies de forêt.

Proposition SMAP

176. En ce qui concerne les programmes MEDA-SMAP, le Centre a contribué à établir deux propositions qui ont été soumises le 23 octobre 2000:

- la première, en coopération avec le CAR/PAP et le CAR/PB (Projet MedProCoast) vise à démontrer les possibilités de la GIZC à résoudre les problèmes et à aider les pays méditerranéens à gérer leur littoral ainsi qu'à mettre en oeuvre les recommandations de la CMDD et des Parties contractantes;
- la deuxième, soumise par le CAR/TDE au nom du PAM, faisant intervenir l'Agence européenne de l'environnement et le centre de recherches conjointes, est destinée à lancer un projet LACOAST méditerranéen.

Appui à des pays méditerranéens pour l'établissement d'une proposition de projet

177. Le CAR/TDE a activement appuyé le Bureau du PAM en Bosnie-Herzégovine à formuler et soumettre, le 15 septembre 2000, le projet intitulé «*Développement durable et utilisation durable des ressources naturelles en Bosnie-Herzégovine : information, sensibilisation, actions de formation, diffusion, sur la gestion de projets, la recherche de partenaires, la création de consortiums et la consolidation du potentiel scientifique et technique de la B-H en matière de gestion de l'environnement*», dans le cadre de l'appel d'offres pour des actions de recherche-développement technologique au titre du programme spécifique pour la recherche, le développement technologique et la démonstration «*Confirmer le rôle international de la recherche communautaire* » (1998-2002).

Étude de préféabilité sur le thème CMDD possible « Agriculture et environnement rural »

178. Le 30 août 2000, le CAR/TDE a pris part à la réunion organisée par le CAR/PB à Sophia Antipolis sur le nouveau thème CMDD possible « Agriculture et environnement rural ». À cette occasion, le CAR/TDE a distribué une note présentant l'implication active de la communauté internationale dans le thème « agriculture et environnement rural ». En outre, le Centre a souligné la nécessité de tabler sur une information environnementale harmonisée à la fois dans le temps et l'espace en vue de mettre en oeuvre une politique globale d'évaluation, gestion et conservation des sols.

Élaboration d'un document sur des indicateurs contrôlables par télédétection

179. Conformément à la recommandation adoptée par la XI^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et dans le droit fil de l'activité de coordination du Plan Bleu pour la mise en place d'un système d'indicateurs pour le développement durable, le CAR/TDE élabore actuellement un document qui sera présenté à l'occasion de l'atelier que le PB doit organiser en décembre 2000. Ce document exposera les indicateurs susceptible d'être directement contrôlés en recourant aux techniques de télédétection, en approfondissant notamment les aspects liés aux méthodologies et aux sources de données adoptées.

d) Préservation des 100 sites historiques

PAC Liban

180. A la demande du CAR/PAP, le Programme des 100 sites historiques a établi un document réactualisant la liste des sites historiques côtiers du Liban. Le territoire du Liban en régions littorales présente une imbrication étroite du patrimoine culturel et naturel. Le littoral ayant subi une évolution du rivage liée à la géomorphologie de la Méditerranée orientale, des installations côtières aménagées à travers les siècles couvrent également une partie marine. L'environnement de ces régions littorales est fortement attaqué par l'expansion des villes, mais aussi par les multiples constructions à caractère industriel et commercial. Dans la zone du PAC Liban, depuis le territoire des villes de Damour, Sarafand et Nakoura, un inventaire des sites à caractère patrimonial a été dressé. Il comporte 137 sites dont la prise en compte constitue une valeur ajoutée pour le PAC Liban.

Exposition itinérante sur les valeurs des aires protégées marines et côtières

181. A la demande du CAR/ASP (juin 2000) de participation à l'exposition mentionnée ci-dessus, le Programme des 100 sites historiques a présenté 3 sites culturels et naturels correspondant à l'évolution d'un site naturel caractérisé par la situation géographique du lieu et son histoire politique et culturelle (Aigues-Mortes/France, Butrint/Albanie, Ile de Santorin/Grèce).

Indicateurs pour le développement durable en Méditerranée - CMDD

182. A la suite de la transmission du glossaire établi par le CAR/PB (juillet 2000), une séance de travail s'est tenue le 28 août à Sophia Antipolis sur le thème "Production de biens culturels" et "Dépenses publiques pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique". Un document présentant les résultats des calculs des indicateurs doit être transmis avant le 15 novembre.

Villes et développement durable en Méditerranée

183. Une seconde séance de travail s'est tenue le même jour au Plan Bleu sur le thème "Quelle contribution des villes au développement durable en Méditerranée", sur la base du document établi par le PAP et le PB (35 des villes mentionnées font partie de la Liste du Programme des 100 sites historiques).

Suivi des sites inscrits sur la liste du Programme des 100 sites historiques

184. Les 2 missions qui doivent être effectuées en Syrie et en Libye, sur les sites du Programme des 100 sites historiques, sont en préparation.

185. Deux missions concernant les sites de la Grèce ont été organisées en liaison avec le Ministère de la culture (Ephories et Centre de la pierre à Athènes). Elles ont permis d'établir un état des lieux dans les domaines spécifiques du Programme des 100 sites historiques. La première a eu lieu du 1 au 5 juin pour Mystra, Olympie et Corfou. La deuxième du 27 juillet au 2 août pour Athènes (Programme du parc archéologique), et Paros (chantier pilote en milieu marin urbain) dont les aménagements exemplaires se poursuivent depuis 6 ans.

186. Outre le suivi de l'ensemble des sites figurant au Programme, des responsables techniques des villes de Beyrouth/Liban; Alger/Algérie; Tanger/Maroc; Limassol/Chypre; Palerme, Agrigente, Gênes/Italie; Barcelone, Valence/Espagne, ont été accueillis à Marseille et associés ponctuellement aux activités développées au cours des 6 mois concernés.

Assises de la Méditerranée

187. À l'initiative de la ville de Marseille, 1500 personnes ont été réunies les 5 et 6 juillet sur le thème du "Partenariat Europe / Villes du bassin méditerranéen". Les thèmes évoqués concernaient notamment le traitement multifilières des déchets urbains, le SIG sur les risques urbains ainsi que les technologies et méthodes de préservation et restauration en architecture. Le Programme des 100 sites historiques a contribué activement à l'organisation de la manifestation au sein de son Comité de pilotage.

La Métropole Euro-méditerranéenne de demain - Colloque AIVP

188. Un colloque organisé par la ville de Marseille en relation avec la présidence française de l'Union européenne, doit se dérouler du 6 au 10 novembre. Sa préparation engagée depuis le printemps sur les thèmes de l'urbanisme, du développement durable et des phénomènes de métropolisation a permis au Programme des 100 sites historiques d'y contribuer activement au sein de son Comité de pilotage.

ANNEXE I

CALENDRIER DES RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LE CADRE DU
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

(au 20 septembre 2000)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	2000			
Workshop on Integrated Coastal Area and River Basin Management	10-12 Jan. Toulon	PAP/RAC	I. Trumbić	Issued by PAP/RAC
Stakeholders Meeting on Demonstration Project for Integrated Coastal Area and River Basin Management for Cetina River, Croatia	14-15 January Split	PAP-RAC (UNEP)	I. Trumbić	Issued by PAP/RAC
Expert Meeting on National Legislation for ICAM in Mediterranean Countries	17-18 January Split	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Meeting of MEDU and RAC Directors	24-25 January Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason	UNEP(OCA)/ MED WG.165/2
MEDSTAT Expert Group Meeting	31 Jan. - 1 Feb. (tentative)	BP/RAC	J. Iotti	No report expected
MAP/CAMP "Malta" Project - Inception Workshop	3-4 February Malta	PAP/RAC	I. Trumbić	Issued by PAP/RAC
Experts Group Meeting on Industry - MCSD Free Trade and Environment	16 February Paris	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on Monitoring of Cetacean Strandings in the Mediterranean	26-29 Feb. Montpellier France	SPA/RAC Interim SECRETARIAT OF ACCOBAMS AND CIESM	A. Hentati C. Rais	No report expected
Experts Group Meeting on consumption patterns - MCSD Free Trade and Environment	29 February Sophia Antipolis	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC
First Meeting of the Steering Committee of LIFE for Syria	3-5 March Damascus	REMPEC (LIFE PROJECT)	R. Patruno D. Domović	Issued by REMPEC
Experts Group Meeting on Agriculture - MCSD Free Trade and Environment	6 March Sophia Antipolis	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC
Regional Training Course MEDEXPOL 99/2	20-25 Mar. Brest	REMPEC	R. Patruno D. Domović S. Micallef	Issued by REMPEC
Experts Consultation Meeting to Update the Criteria for prioritization of Pollution Hot-spots and Sensitive Areas	21-22 March Athens	WHO/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis F.S. Civili	to be issued by WHO
Meeting of Experts on SDF for National Inventories of Natural Sites of Conservation Interest	23-24 March Rome	SPA/RAC	A. Hentati M. Barbieri	UNEP(OCA)/ MED WG167/4

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on the Analysis of the Industrial Component in the Coastal Areas of the Adriatic Sea	23-25 March Split	UNIDO-ICS PAP/RAC	I. Trumbić	Issued by UNIDO-ICS
Introduction of SEA in Planning System of Mediterranean Countries	2-4 April Haifa	PAP/RAC	A. Barić	Issued by PAP/RAC
National Course on Monitoring Programme in Protected Areas in Turkey	3-6 April Dalaman (Turkey)	SPA/RAC DHDK	M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC
Steering Committee of the MCSD Working Group on Free Trade and Environment	7 April Paris	BP/RAC	G. Benoit	Issued by BP/RAC
Workshop on Development and Implementation of National Contingency Plan	9-13 April Beirut	REMPEC	R. Patruno D. Domović	Issued by REMPEC
First Steering Committee Meeting of the MCSD Working Group on Urban Management	10-11 April Paris	PAP/RAC BP/RAC	I. Trumbić G. Benoit	Issued by PAP/RAC
Introduction of SEA in Planning System of Mediterranean Countries	13-15 April Tunis	PAP/RAC	A. Barić	Issued by PAP/RAC
National Training Course for Senior Managers and Governemnt Administrators in Morocco	24-28 April Casablanca Rabat	REMPEC (IMO/TCD)	D. Domović S. Micallef	Issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	9-10 May Malta	UNEP-MEDU (MALTA)	L. Chabason	UNEP(BUR)/ 55/4
Comité de Pilotage MCSD-Strategic Review	11-12 May Monaco	UNEP-MEDU (MONACO)	A. Hoballah	to be issued by MEDU
Subregional System Cyprus/Egypt/ Israel Training of Trainers	16-18 May Nicosia	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domović	Issued by REMPEC
MEDSTAT Training F3	16-20 May Egypt (tentative)	BP/RAC EGYPT	J. Iotti	no report expected
4th Steering Committee Meeting of the Subregional System (Cyprus, Egypt, Israel)	19-20 May Nicosia	REMPEC	D. Domović	Issued by REMPEC
Final Presentation Conference on CAMP "Israel"	24-25 May Jerusalem	UNEP-MEDU PAP/RAC	I. Trumbić	Issued by MEDU
Consultation Meeting on the Identification of Marine Pollution emerging Issues	31 May-1 June Rome	MEDPOL	F.S. Civili F. Abousamra G. Kamizoulis	UNEP(OCA)/ MED WG.168/3
National Training Course for OSC/Supervisors in Algeria	4-8 June Algiers	IMO/TCD REMPEC	S. Micallef D. Domović	Issued by REMPEC
Workshop of Legal Experts on the Application of the Barcelona Convention	8-10 June Tunis	UNEP-MEDU/ CENTRE INTERNATIO- NALE DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRON- NEMENT	L. Chabason M. Prieur	to be issued by CENTRE INTERNATIO- NALE DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRON- NEMENT

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on Methodology of Minimisation Oriented Environmental Diagnosis (MOED)	15-16 June Barcelona	CP/RAC	V. Macià	to be issued by CP/RAC
Meeting on ICZM Demonstration Programme in Central and Eastern European Countries and Newly Independent States	15-17 June Split	UNEP EUCC PAP/RAC	A. Pickaver I. Trumbić	Issued by EUCC
Capacity Building for Desertification Erosion Control Management in the Mediterranean Region	20-22 June Valletta	PAP/RAC	A. Pavasović	to be issued by PAP/RAC
4th Meeting of the Steering Committee of the MCSD	22-23 June Corfu	UNEP-MEDU	A. Hoballah	UNEP(DEC)/ MED WG.169/3
Workshop on Major Oil Emergency at Sea	28 June Tunis	REMPEC	A. Patruno	to be issued by TUNISIA
Expert Meeting on Development and Implementation of Economic Instruments of SAP MED	13 July Split	PAP/RAC	A. Bjelica	Issued by PAP/RAC
MEDSTAT - Task Force Meeting	July Sophia Antipolis	BP/RAC	J. Iotti	no report expected
Regional Workshop on Wastes	July (tentative) Cairo	CEDARE (BP/RAC)	P. Miran	to be issued by CEDARE and BP/RAC
Training Course on Marine Turtle Conservation	July Lara Station, Cyprus	SPA/RAC, FISHERIES DEPARTMENT CYPRUS, CWS	A. Hentati M. Barbieri	to be issued by CWS

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
First Meeting of the Steering Committee LIFE (Turkey)	19-20 Sept. Ankara	REMPEC/ EC (LIFE)	R. Patruno S. Micallef	to be issued by REMPEC
National Exercise	22-23 Sept. Tunis	REMPEC	D. Domovic	to be issued by TUNISIA
Symposium on Marine Vegetation	3-4 October Corse (France)	SPA/RAC	C. Rais	to be issued by SPA/RAC
Capacity Building for Desertification/ Erosion Control Management in the Mediterranean Region	5-7 October Tunis	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
MCSD Free Trade and Environment Regional Workshop	5-8 October Montpellier	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP and TASK MANAGER
Workshop on Information, Participation and Awareness in Arab Countries	11-12 October Cairo	UNEP-MEDU EC CEDARE LAS RAED	A. Hoballah	to be issued by MEDU and co-organizers
Regional Forum on Design of a Mediterranean Environment Remotely-Sensed Information Web (MERSI.Web)	25 October Rabat	ERS/RAC	M. Raimondi M. Viel	to be issued by ERS/RAC
REMPEC Focal Points	25-28 October Malta	REMPEC	R. Patruno	to be issued by REMPEC
Bureau Meeting of the Contracting Parties	31 Oct.-1 Nov. Damascus	UNEP-MEDU (SYRIA)	L. Chabason F. Abousamra	to be issued by MEDU
Forum of Experts from Syria and Lebanon for the Preparation of a Project Proposal to EU	October Damascus	ERS/RAC	M. Raimondi	to be issued by ERS/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Forum on Remote Sensing Support to Planning and Decision-making	October	ERS/RAC	M. Raimondi M. Viel	to be issued by ERS/RAC
Workshop on Development of Protected Area and Data Bases	October (tentative) Libya	SPA/RAC	A. Hentati	to be issued by SPA/RAC
Regional Training Course MEDEXPOL 2000	6-10 November Naples	REMPEC	R. Patrino D. Domović S. Micallef	to be issued by REMPEC
Meeting of Experts for the Elaboration of Technical Tools for the Inclusion of Sites in the List of Specially Protected Areas of Mediterranean Importance (SPAMIs)	7-8 November Ajaccio, Corse, France	SPA/RAC	A. Hentati	to be issued by SPA/RAC
6th MCSD Meeting	14-17 Nov. Tunis	UNEP-MEDU (TUNIS)	A. Hoballah	to be issued by MEDU
Workshop on Pollution Prevention Alternatives for Preserving Food Industry	20-21 Nov. Cairo	CP/RAC	V. Macià A. Hamza S. Galal	to be issued by CP/RAC
Subregional Training Course on Beach Cleaning Cyprus/Egypt/Israel	November (tentative) Malta	REMPEC/EC/LIFE	D. Domovic	to be issued by REMPEC
Meeting of Experts on the Management of Coastal Litter	November (tentative) Italy	UNEP-MEDU	F.S. Civili F. Abousamra	to be issued by MEDU
National Training Course for OSC and Supervisors in Morocco	4-7 December (tentative)	REMPEC IMO-TCO	D. Domović S. Micallef A. Nikolaou	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Consultation Meeting of the Informal Network on Compliance and Enforcement	December Athens (tentative)	WHO/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis F.S. Civili	to be issued by MEDU
Subregional Training Course on Crisis Management (Cyprus, Egypt, Israel)	2000 Cairo	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domović	to be issued by REMPEC
Second Meeting of the Steering Committee of the MCSD Working Group on Urban Management and Sustainable Development	2000 (place to be decided)	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Workshop - Synthesis on SDI	December 2000 or January 2001 (tentative)	BP/RAC	A. Comeau J.P. Giraud	to be issued by BP/RAC
	2001			
Second Meeting of Natiola/Legal Technical Experts to amend the Emergency Protocol	15-19 Jan. (tentative) Athens or Malta	UNEP-MEDU REMPEC	R. Patrino D. Domović S. Micallef C. Galea F.S. Civili	to be issued by REMPEC
Meeting of the Advisory Committee for SAP Biodiversity	January (tentative)	SPA/RAC	A. Hentati	to be issued by SPA/RAC
National Training Session on Protected Areas Development	February Lattakia (Syria)	SPA/ARC	A. Hentati C. Rais	to be issued by SPA/RAC
Subregional Training Course with African Arabic Countries, OSC/Supervisors	February (tentative) Alexandria	REMPEC/ IMO/TCD	R. Patrino D. Domović S. Micallef	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
First Meeting of National Correspondents (SAP Biodiversity)	February (tentative)	SPA/RAC	A. Hentati C. Rais	to be issued by SPA/RAC
National Training Course on Urban Water Resources Management	March Tunis (tentative)	PAP/RAC	J. Margeta	to be issued by PAP/RAC
Instructive Seminar to determine the State of Art in Implementation of Economic Instruments in Mediterranean Countries (Training)	April (tentative)	PAP/RAC	I. Simunović	to be issued by PAP/RAC
Workshop on Implementation of Minimisation Oriented Environmetnal Diagnosis (MOED)	April (tentative)	CP/RAC	V. Macià	to be issued by CP/RAC
5th Meeting of the National Focal Points for SPA	April (tentative) Tunis	SPA/RAC	A. Hentati	to be issued by SPA/RAC
Meeting of MEDPOL Focal Points	28-31 May (tentative)	UNEP-MEDU	F.S. Civili	to be issued by MEDU
CP/RAC Meeting of National Focal Points	May (tentative)	CP/RAC	V. Macià G. Kamizoulis	to be issued by CP/RAC
Meeting of PAP National Focal Points	May (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Meeting of MAP Focal Points	September Athens	UNEP-MEDU		to be issued by MEDU
7th MCSD Meeting	first half of October Turkey	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
12th Ordinary Meeting of the Contracting Parties	14-17 Nov. Monaco	UNEP-MEDU (MONACO)	L. Chabason	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on the Emergency Protocol	to be decided	UNEP-MEDU REMPEC	R. Patruno D. Domović S. Micallef C. Galea F.S. Civili	to be issued by REMPEC
Third Meeting of the Steering Committee of the MCSD Working Group on Urban Management and Sustainable Development	2001 (place to be decided)	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION ET DE SES PROTOCOLES

Position au 2 octobre 2000

Parties Contractantes	Convention de Barcelone ¹			Protocole "immersion" ²			Protocole en cas de situation critique ³	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD
Algeria	-	16.2.81/AD		-	16.3.81/AD		-	16.3.81/AD
Bosnia & Herzegovina	-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC
Croatia	-	8.10.91/SUC	3.5.99	-	8.10.91/SUC	3.5.99	-	8.10.91/SUC
Cyprus	16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	12.11.99	13.9.76	16.3.78/AP	12.11.99	13.9.76	12.8.81/AP
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	11.2.00	16.2.76	24.8.78/AP	11.2.00	16.2.76	24.8.78/AD
France	16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP
Greece	16.2.76	3.1.79		11.2.77	3.1.79		16.2.76	3.1.79
Israel	16.2.76	3.3.78		16.2.76	1.3.84		16.2.76	3.3.78
Italy	16.2.76	3.2.79	7.9.99	16.2.76	3.2.79	7.9.99	16.2.76	3.2.79
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD
Libya	31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79
Malta	16.2.76	30.12.77	28.10.99	16.2.76	30.12.77	28.10.99	16.2.76	30.12.77
Monaco	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77
Morocco	16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80
Slovenia	-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD
Spain	16.2.76	17.12.76	17.2.99	16.2.76	17.12.76	17.2.99	16.2.76	17.12.76
Syria	-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD
Tunisia	25.5.76	30.7.77	1.6.98	25.5.76	30.7.77	1.6.98	25.5.76	30.7.77
Turkey	16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81

Parties contractantes	Protocole "telurique" ^{4/}			Protocole relatif aux aires spécialement protégées ^{5/}		Protocole relatif aux ASP & diversité biologique ^{6/}		Protocole "offshore" ^{7/}		Protocole "déchets dangereux" ^{8/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	10.6.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	2.5.83/AD		-	16.5.85/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.6.92/SUC		-	12.6.92/SUC	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.5.80	28.6.88		-	28.6.88/AD	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.5.80	7.10.83/AP	12.11.99	30.3.83	30.6.84/AP	10.6.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.5.83/AD		16.2.83	8.7.83	10.6.95	11.2.00	-	-	01.10.96	-
France	17.5.80	13.7.82/AP		3.4.82	2.9.86/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Greece	17.5.80	26.1.87		3.4.82	26.1.87	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.5.80	21.2.91		3.4.82	28.10.87	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.5.80	4.7.85	7.9.99	3.4.82	4.7.85	10.6.95	7.9.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.5.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.5.80	6.6.89/AP		-	6.6.89/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.5.80	2.3.89	28.10.99	3.4.82	11.1.88	10.6.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.5.80	12.1.83	26.11.96	3.4.82	29.5.89	10.6.95	3.6.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.5.80	9.2.87	2.10.96	2.4.83	22.6.90	10.6.95	-	-	1.7.99	20.3.97	1.7.99
Slovenia	-	16.9.93/AD		-	16.9.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.5.80	6.6.84	17.2.99	3.4.82	22.12.87	10.6.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	1.12.93/AD		-	11.9.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.5.80	29.10.81	1.6.98	3.4.82	26.5.83	10.6.95	1.6.98	14.10.94	1.6.98	01.10.96	1.6.98
Turkey	-	21.2.83/AD		-	6.11.86/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
Adopté (Barcelone): 10 juin 1995
Entré en vigueur: 12 décembre 1999
- 7/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur: 14 octobre 1994
- 8/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: 1 octobre 1996

ANNEXE III

**AVIS JURIDIQUE SUR LA NATURE ET LA FORME DE LA RÉVISION
DU PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» DE 1976**

M. Lucien Chabason
Coordonnateur
Plan d'action pour la Méditerranée

Athènes, 22 mai 2000

AVIS JURIDIQUE SUR LA NATURE ET LA FORME DE LA RÉVISION DU PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» DE 1976

LA PROPOSITION 1999 D'AMENDEMENTS AU PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» introduit une très large révision du PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» DE 1976.

À la différence du PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» de 1976 qui régleme seulement la pollution accidentelle en application de l'article 9 de la Convention de Barcelone, la PROPOSITION 1999 D'AMENDEMENTS AU PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» énonce une approche intégrée de la pollution générée par les navires, associant la pollution liée à l'exploitation et la pollution par incident. Conforme aux règles, normes et procédures instaurées au niveau international en ce qui concerne la pollution liée à l'exploitation, et adaptant judicieusement le Protocole aux évolutions intervenues dans le domaine de la pollution générée par les navires, la PROPOSITION D'AMENDEMENTS de 1999 met l'accent sur l'approche de précaution et sur l'approche participative. Elle adopte le concept d'«incident de pollution», au lieu du concept étroit d'«accident de pollution», et elle introduit de nouvelles dispositions concernant la zone du Protocole (art. 1bis), les mesures d'urgence à bord, sur les installations «offshore» et dans les ports (art. 9bis), le remboursement des frais d'assistance (art. 10bis), les installations de réception portuaires (art. 10ter), la sécurité environnementale du trafic maritime (art. 10 quater) et le Centre régional (art. 11bis). Enfin. Elle améliore considérablement un certain nombre de dispositions importantes comme les définitions (art.2), les plans d'urgence et autres moyens et mesures (art. 3), les diffusion et l'échange d'informations (art. 6), la procédure de notification (art.8), les mesures opérationnelles (art. 9), l'assistance (art. 10) et les réunions (art. 12).

À la lumière de ce qui précède, la question qui se pose est de savoir si le PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» de 1976 devait être amendé ou remplacé par un nouveau protocole. La CONVENTION DE VIENNE de 1969 SUR LE DROIT DES TRAITÉS laisse cette question sans réponse. Elle énonce simplement quelques règles fondamentales portant sur la procédure et les effets juridiques des amendements (art. 39-40) et l'application des nouveaux traités substitutifs concernant un même domaine. Ainsi est-il spécifié qu'un accord portant modification ou un nouveau traité substitutif peut entrer en vigueur quand un nombre suffisant de parties sont convenues d'être liées par lui. Une fois acquis le nombre minimal d'acceptations des amendements ou de ratifications, l'accord portant modification ou le nouveau traité entre en vigueur seulement pour les parties qui notifient leur acceptation des modifications ou qui ratifient le nouveau traité. La relation de ces parties avec celles qui ne notifient pas leur acceptation des amendements ou qui ne ratifient pas le nouveau traité continue à être régie par le traité non modifié ou par l'ancien traité, selon le cas. Comme le spécifie la CONVENTION DE BARCELONE, le nombre minimal d'acceptations pour l'entrée en vigueur des amendements à ses Protocoles est les trois quarts des Parties contractantes (art. 22(4)), tandis que l'entrée en vigueur d'un nouveau Protocole exige le dépôt d'au moins six instruments de ratification (art. 33(3)).

Il est donc patent qu'on ne saurait répondre par avance, en invoquant le droit international, à la question précise de savoir si le PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES» de 1976 devrait être amendé ou remplacé par un nouveau Protocole, en dépit du fait que d'importantes modifications substitutives sont introduites par le texte de la PROPOSITION D'AMENDEMENTS de 1999. Comme le montre la pratique internationale, il s'agit là d'une question essentiellement politique plutôt que d'une question de règles de fond et, en tant que telle, elle devrait être sagement laissée à dynamique du processus de négociation qui suit le mandat de révision,

Dans le cadre du système de la Convention de Barcelone, la question «protocole amendé ou nouveau protocole» ne s'est posée qu'à propos du PROTOCOLE «AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES» de 1982. Ainsi, les modifications de fond, procédurales et méthodiques apportées à la CONVENTION DE BARCELONE de 1976, au PROTOCOLE «IMMERSIONS» de 1976 et au PROTOCOLE «TELLURIQUE» de 1980 ont été considérées comme des amendements; en revanche, il a été décidé que les modifications importantes et pertinentes apportées au PROTOCOLE ASP de 1982 se traduiraient sous forme d'un nouveau Protocole. Dans tous ces cas, le mandat initial, tel que formulé dans une recommandation adoptée par la Huitième réunion des Parties contractantes (Antalya, 12-15 octobre 1993), enjoignait aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'examiner des amendements au Plan d'action pour la Méditerranée, à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, et la possibilité d'adapter les textes aux développements les plus récents du droit international de l'environnement (UNEP(OCA)/MED IG.3/5).

La réunion d'experts juridiques et techniques chargés d'examiner des amendements à la Convention de Barcelone, au Protocole «immersions» et au Protocole «aires spécialement protégées» (Barcelone, 7-11 février 1995), a finalisé ses rapports en suivant la ligne des amendements pour l'ensemble de ces trois instruments. Il convient de souligner que lorsque la question s'est posée de savoir si le projet de PROTOCOLE ASP devait être considéré comme amendements au PROTOCOLE ASP de 1982 existant ou comme nouveau Protocole, ladite réunion d'experts juridiques et techniques a décidé qu'il faudrait demander l'avis des Parties sur cette question. Puis elle a en outre proposé que leur avis soit transmis avant la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (rapport de la réunion d'experts juridiques et techniques, UNEP(OCA)/MED WG. 91/7, par. 40). À la suite de quoi, la réunion d'experts juridiques et techniques a présenté le projet de PROTOCOLE ASP sous forme d'amendements (cf. Ibid., annexe V). En fait, ce ne sont pas des considérations juridiques mais d'ordre pratique et politique, après la présentation finale du projet de PROTOCOLE ASP, qui ont tranché la question «amendements ou remplacement», et conduit à l'établissement du nouveau PROTOCOLE ASP ET BIODIVERSITÉ de 1995.

Professeur Evangelos Raftopoulos
Conseiller juridique du PAM

ANNEXE IV

FONDS REGIONAL D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION

Position des contributions au 30 septembre 2000
(Exprimées en dollars E.U.)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec 1999	Adjustments	Pledges for 2000	Collections during 2000 for 2000 and fut. yrs	Collections during 2000 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs	Unpaid pledges for 2000 & prior yrs
Albania	6,577	0	3,387	4,753	6,577	0	(1,366)
Algeria	113,226	0	50,817	0	0	113,226	164,043
Bosnia Herzegovina	79,811	0	14,520	0	55,186	24,625	39,145
Croatia	218,832	0	46,944	0	0	218,832	265,776
Cyprus	0	0	6,776	6,776	0	0	0
E.C	0	0	120,993	120,993	0	0	0
Egypt	23,550	0	23,715	0	23,715	(165)	23,550
France	0	0	1,837,629	1,837,629	0	0	0
Greece	41,533	0	135,995	135,995	41,533	0	0
Israel	0	0	71,143	71,143	0	0	0
Italy	(72)	0	1,518,210	1,116,910	0	(72)	401,228
Lebanon	9,877	0	3,387	0	9,809	68	3,455
Libyan Arab Jamahiriya	391,979	0	95,342	0	0	391,979	487,321
Malta	0	0	3,387	3,387	0	0	0
Monaco	20	0	3,387	3,387	0	20	20
Morocco	0	0	13,552	0	0	0	13,552
Slovenia	0	0	32,426	32,426	0	0	0
Spain	0	0	725,469	725,469	0	0	0
Syrian Arab Rep.	37,489	0	13,552	0	14,360	23,129	36,681
Tunisia	0	0	10,163	10,163	0	0	0
Turkey	0	0	108,893	0	0	0	108,893
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	469,976
T o t a l	1,392,798	0	4,839,687	4,069,031	151,180	1,241,618	2,012,274

Additional Contributions							
E.E.C	0	0	549,054	549,054	0	0	0
Host Country *	0	0	400,000	398,841	1/	0	1,159
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	50,000	2/	0	0
T o t a l	1,392,798	0	5,838,741	5,066,926	151,180	1,241,618	2,013,433

N.B. Les montants entre parenthèses correspondent à des crédits alloués au gouvernement

1/ 137,600,000 drachmes.

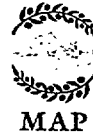
2/ Le PNUE a contribué à hauteur de 50,000 \$ E.U. pour des activités essentielles du Projet du Plan d'action pour la Méditerranée.

ANNEXE V

LOGOS DU PAM



MAP



MAP



MAP



MAP



MAP



MAP



MAP



MAP



MAP

1



MAP

2



MAP

3



MAP

4



MAP

5

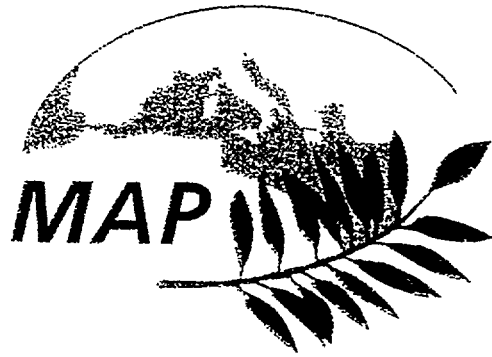


MAP

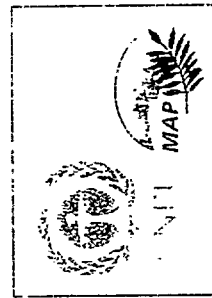
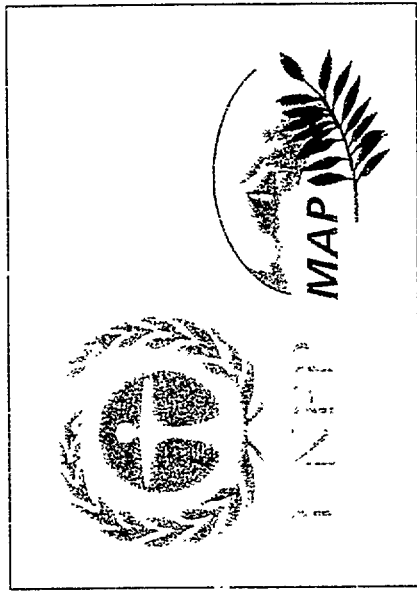
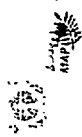
6



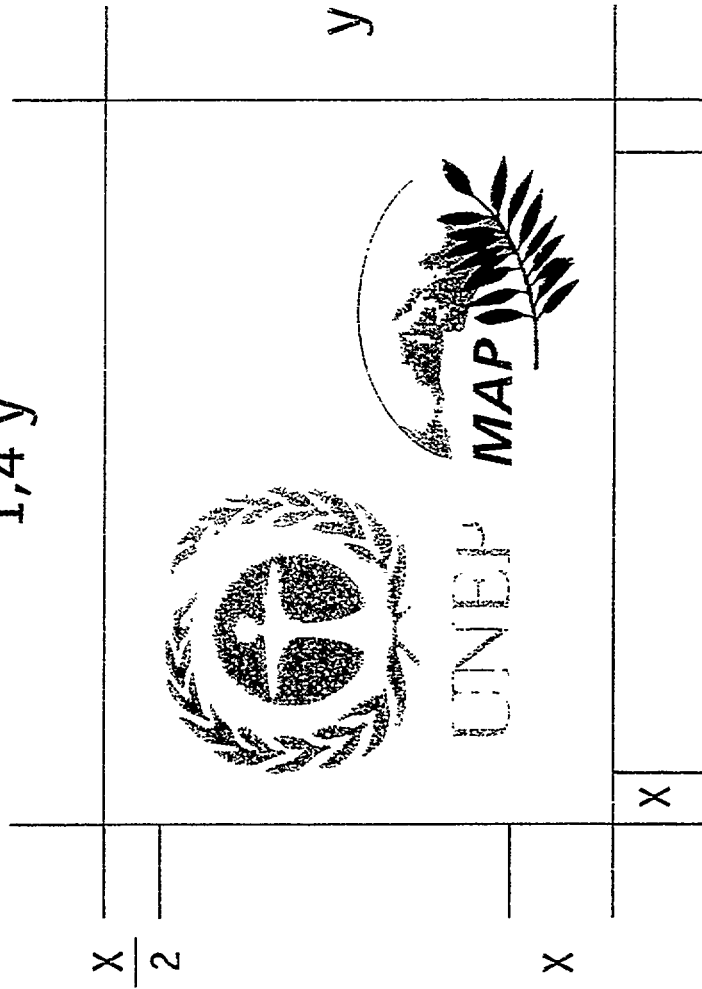
Proposal from Croatia
(colors can be changed, mainly olive branch to green)



Proposal from France



1,4 y





Proposal from Italy

ANNEXE VI

INTERNATIONAL NETWORK FOR ENVIRONMENTAL COMPLIANCE AND ENFORCEMENT (INECE)

Charter

Terms of Reference for International Partnership

Mission:

The International Network for Environmental Compliance and Enforcement (INECE) is an informal international partnership of government/public officials, and representatives from non-governmental organizations and international organizations committed to advance environmental compliance with, and enforcement of, domestic environmental laws, including those implementing international environmental agreements, through networking, capacity building and enforcement cooperation.

Its mission is to help countries, organizations, professionals:

- Develop and enhance environmental compliance and enforcement programs, tools, and strategies.
- Identify a range of potential programs, tools, and strategies.
- Undertake cooperative environmental enforcement and compliance activities to solve common problems.
- Communicate the importance of environmental compliance and enforcement.
- Develop effective means to promote and motivate environmental compliance by the regulated community and improved environmental performance generally, without directly involving regulated industry in its activities.
- Develop effective means for citizens to support, monitor compliance, and seek enforcement of environmental laws.
- Facilitate linkages among and reinforce --but not duplicate-- institutions with common goals and provide synergies between organizations involved in environmental compliance and enforcement programs.
- Articulate principles for enforceable environmental law, without advocating any particular body of law.

INECE partners recognize:

1. **The Critical Importance of Environmental Compliance and Enforcement:** to accomplish the goals and objectives of domestic environmental laws and international environmental agreements. Effective compliance and enforcement is necessary to protect public health and the environment, to achieve sustainable development, to motivate cleaner production, and to secure a level playing field for those public and private regulated entities that are in compliance with environmental requirements by encouraging and compelling improved environmental performance, management, and results.
2. **International mandates for both environmental enforcement and partnership:** in the UNCED Chapter 8, Section 8.21 of Agenda 21, the Programme of Action from the 1992 UNCED, specifically calls upon States to build environmental compliance and enforcement capacity as an essential element of environmental management, and to develop integrated strategies to maximize compliance with their laws and regulations related to sustainable development. INECE is an embodiment of Principle 27 of the 1992 Rio Declaration of the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) that proclaims States and people should cooperate in the spirit of partnership to fulfill the other principles within that Declaration.

3. **A common set of principles, frameworks, and definitions:** which respect differences that exist among States in national legal systems, culture, and traditions, while reflecting shared program elements in the area of environmental enforcement and compliance articulated in Chapter 8, Section 8.21 of Agenda 21:
 - (1) Enforceable, effective laws, regulations and standards based on sound economic, social and environmental principles and appropriate risk assessment, incorporating sanctions designed to punish violations, obtain redress, and deter future violations;
 - (2) Mechanisms for promoting compliance;
 - (3) Institutional capacity for collecting compliance data, regularly reviewing compliance, detecting violations, establishing enforcement priorities, undertaking effective enforcement, and conducting periodic evaluations of the effectiveness of compliance and enforcement programs; and
 - (4) Mechanisms for appropriate involvement of individuals and groups in the development and enforcement of laws and regulations on environment and development.

4. **Pressing needs for institutional strengthening:** of domestic programs to meet both significant domestic threats to public health and environment and to implement international environmental agreements to ensure that the Parties to such agreements have both the capacity and commitment to enforce their implementing legislation. Barriers to effective implementation include unenforceable requirements, inadequate legal authority, institutional responsibility and/or relationships, unclear or overlapping jurisdictions, lack of technical know-how, resources, and/or accountability for results. INECE partners also share concerns over growing levels of illegal transboundary trade and environmental crime related to illegal transport of hazardous waste, toxic chemicals, ozone depleting substances, and protected and endangered species, all of which increase the importance of attaining greater national environmental program effectiveness and regional and global environmental enforcement cooperation particularly among environmental, law enforcement, public prosecutors, and customs officials. Concerted action is needed to attain three long term goals:
 - To enable and motivate each nation -- with its own environmental laws and requirements -- to have in place: 1) effective, dedicated, and independent environmental compliance and enforcement institutions to promote, assist and monitor compliance and to enforce environmental requirements; 2) mechanisms linking relevant ministries and levels of government including appropriate environmental, sectoral, inspection, prosecution, customs, and law enforcement personnel; and 3) public access to justice and the capacity to respond to the compliance concerns of citizens;
 - To create a visible and seamless net through interlocking in-country, regional and global networking to better detect and respond to illegal transboundary trade that is harmful to the environment; provide easy access to global and regional capacity building resources; and periodically assess progress and capacity building needs to solicit and target resources; and
 - To enhance the implementation of international environmental agreements to enable UNEP and Parties to international environmental agreements to fulfill their mandates through regional and global peer support networks.

5. **Value of working in informal partnership through INECE:** as a means of multiplying the potential benefits of individual, organizational, bilateral and multilateral efforts INECE activities are structured to both facilitate and catalyze activities of its partners and avoids potential duplication of efforts. Those involved in the partnership recognize the value of networking among practitioners, capacity building and enforcement cooperation and the tremendous potential of INECE to provide more cost effective institution strengthening for effective compliance with, and enforcement of, environmental laws through opportunities to:
 - (1) obtain mutual support from peer practitioners;
 - (2) share and adapt existing training and program implementation materials;
 - (3) reinforce one-time training with ongoing peer support networks;
 - (4) stabilize work on projects and human resource development through broader participation; and

- (5) more effectively protect shared resources and address common environmental problems through bilateral, regional and global information exchange and cooperative projects to the extent permitted by national law.

6. **Areas of cooperation and INECE activities:** include, as resources allow, INECE following areas of activity:

- **Support national, global and regional networking and stakeholder involvement** including cooperative projects to maintain informal contact information in an easily accessible form; to exchange experiences and respond to requests for information and assistance; to participate in and support regional, subregional and global networks, periodic international meetings and conferences.
- **Communicate experiences, opportunities and lessons learned** from program implementation and innovation, cooperative international projects, and availability of relevant reports and training deliveries through INECE newsletters and Internet site, published papers and contributions to collaborative reports on selected topics;
- **Help articulate progress and priority setting for capacity building needs**, through cooperative development of self assessment instruments and periodic regional and global aggregation of results;
- **Facilitate country, global and regional capacity building [support]** by sharing or developing cooperatively materials to train legal and technical personnel and facilitating training delivery and easy access to training opportunities; by exchanging and sharing expertise, and materials needed to implement compliance and enforcement programs; and by participating in assessments of state-of-the-art practice;
- **Facilitate national and cooperative regional enforcement** within the limits of national laws by offering mutual support in investigations and case development; by sharing of information on types of compliance issues, profiles of violators; inspection and investigation protocols; and by providing easy access to comprehensive resources for enforcers on selected topics;

Foster mutual commitment to enforcement, including identification of areas for concerted international, regional and national attention; furthering the developing of indicators of success of environmental compliance and enforcement programs including measures of activities and environmental and public health results.

7. **The importance of broad based practitioner networking and support:** ensuring INECE products and access to networks are available to all government/public officials and representatives of NGOs and International Organizations in functions or positions with potential to advance environmental compliance and enforcement of domestic environmental laws. "Membership" in INECE is automatic for those meeting the above criteria. INECE supports requests for information and assistance as well as ongoing dialogues and peer support on wide-ranging topics with particular emphasis on practical implementation materials and advice born from actual experience. INECE also maintains a databank of contacts from over 130 countries and international organizations to facilitate networking. Individuals invited to participate in INECE conferences, individuals participating in associated regional and subregional networks, and those completing information formats or who register for internet-based forums on special topics are included in the INECE databank. INECE activities are voluntary and build upon related duties and job responsibilities of contributing individuals and institutions.

8. **Unique contribution and evolution of INECE:** for over a decade as the natural outgrowth of a highly successful and expanding international partnership.

Early beginnings in bilateral exchange:

Its roots lie in a bilateral initiative of the United States Environmental Protection Agency (USEPA) and The Netherlands' Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment (VROM) cooperating on environmental enforcement since 1985 under their Memorandum of Understanding. Mutual interest was sparked in 1984/5 by widely circulated case studies on the US, The Netherlands and United Kingdom's compliance and enforcement programs commissioned by the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Group of Economic Experts which recognized enforcement as a driver for the "polluter pays principle. Following successful bilateral exchanges, USEPA and VROM initiated the first International Enforcement Workshop in Utrecht, The Netherlands, (1990), with participants from 13 countries and international organizations. Several significant outcomes from this first conference set the stage for INECE.

Expanding participation and support:

Utrecht participants called for a second conference with broader sponsorship and participation, realized in the Second Conference held in Budapest, Hungary (1992) with participation expanded to 38 countries and international organizations followed by a succession of five biennial international conferences with exponential growth in identifiable public officials, international and non-governmental organizations (NGOs) committed to common goals and contributing voluntarily to share experiences and offer mutual support. The Third Conference in Oaxaca, Mexico (1994) had participants from 68 countries and international organizations, the Fourth Conference in Chiang Mai, Thailand almost 100 countries and international organizations and the Fifth Conference in Monterey, California, US, with 240 persons from over 125 countries and international organizations. The Conferences were spurred on by steady progress and rising levels of sophistication evidenced in the presentations, discussions and unique literature produced in published papers and dialogues captured in conference proceedings.

International Mandates and Principles:

Utrecht led to the international mandate in Agenda 21 of the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) in June of 1992 based on principles of environmental enforcement presented and well received at the Utrecht Workshop and the call of Utrecht participants to get enforcement on the UNCED agenda. These principles were adopted as a basis for international exchange at the Second Conference in Budapest and developed, at the request of Poland, as an international training course by USEPA collaborating with VROM, Poland and other countries at Utrecht. The Third Conference demonstrated the common principles for environmental compliance and enforcement were applicable to gaining compliance with and enforcing all areas of environmental law, to green and brown issues alike. It built on the "Principles of Environmental Enforcement" with expanded case studies to address the application of these principles to common environmental problems around the globe and launched as well UNEP workshops on "institution building for industrial compliance". Workshop formats began capturing state of the art practice on special topics including the full range of carrots and sticks.

Regional and subregional Networking:

Utrecht also inspired the creation of the first of many regional networks. The IMPEL network for environmental law implementation and enforcement for member states of the European Union, was created in 1991 at the initiative of The United Kingdom and the Netherlands, modeled in part after USEPA's State-Federal enforcement Steering Committee. At the Third Conference in Oaxaca, the spontaneous initiative of participants from the Americas in their "Oaxaca Declaration" called for an informal regional network to help develop, implement and enforce environmental law. This, coupled with the success of the IMPEL network and similar networks in North America and Central America sewed the seeds for regional meetings organized at the Fourth International Conference in Chiang Mai, Thailand, (1996). This resulted in a commitment from the 200 participants to create or build enforcement into existing

regional and subregional networks linked informally with the global network that was emerging from these conferences.

Expanding partnership:

The partnership continued to expand to reflect these developments. Operating through what was at first a bilateral USEPA and VROM Executive Planning Committee (EPC) it was expanded for the Second Conference in Budapest to include the European Commission as a third co-sponsor, as well as Poland, Czech Republic, Hungary, and the Regional Environment Center. Budapest also introduced the NGO community in the partnership reflecting growing recognition that a strong public role was essential to the success of any compliance and enforcement program. By the time of the Third Conference in Oaxaca, Environment Canada joined as a co-sponsor and the EPC was expanded to include its host, Mexico and a truly international group with representation from Asia, Africa, the Americas and Europe as well as the United Nations Environment Program as a third anchor and a prominent NGO, the World Wildlife Fund as a host NGO. There was a major effort to reach countries with economies that were industrialized; developing, and in transition alike. The Fourth Conference resulted in addition of the World Bank several new NGOs including the Environmental Law Institute as a host NGO. The Environment Agency of England and Wales and the Commission for Environmental Cooperation and several foundations as well as the World Bank joined as co-sponsors for the Fifth Conference in Monterey. Following the Monterey Conference, the Executive Planning Committee and Associates were again adjusted to reflect the full potential of both regions and subregions including within Asia, (South, Southeast, Northeast and Oceania), Africa (North, South, East, West and Central), the Americas (North, Central and South and Caribbean), Europe (Western, Central and Eastern Europe and East Asia). The OECD, African Development Bank and Center for International Environmental Law were added for the EPC class of 2000 as were a host of new Associates to the INECE partnership.

INECE becomes the banner for the Partnership:

INECE --name and mission-- were adopted in The Hague, The Netherlands, in January, 1997 at a meeting of the Executive Planning Committee (EPC) as the appellation to describe a decade of accomplishment and to signal a shift in the nature of the evolving informal international partnership from a succession of international conferences and collaborative publications to an ongoing support network for individuals, countries and organizations. It was conceived by the EPC during its meeting at the site of the Fourth Conference in Chiang Mai when it decided to ensure that the ongoing networking spawned by the conferences had a sustained context. The INECE brochure was commissioned, a newsletter created, and an internet site developed to ensure greater access to what had now become a unique literature from the series of conferences and published papers from over 70 countries and international organizations and over a dozen capacity building support documents developed on special topics in support of the Fourth and Fifth International Conferences. Associates were invited including IUCN's environmental law center, Interpol, internationally prominent NGOs, and regional networks.

The Fifth Conference in Monterey was the first undertaken under the banner of INECE. It also launched the INECE format for self assessment of progress and capacity building needs to try to capture more systematically what had been consistent anecdotal evidence of the enormous success of these efforts and resulting advances in country programs, regional and global cooperation, and ultimately improved environmental compliance, results and performance.

The INECE Charter was commissioned by the Executive Planning Committee of 2000 to provide more transparency and continuity in the workings of the partnership as well as broader ownership of its activities.

9. **Collaboration is needed to support INECE structure and operation:** INECE partners agree to participate in and pursue support for advancing the goals and work programme of INECE,

as resources, priorities and laws governing such exchanges permit, on an individual, organizational, bilateral, and/or multilateral basis as appropriate.

Multiyear Work programme: INECE activities are jointly defined in multiyear work programmes by an international Executive Planning Committee (EPC), which is augmented by the individual, bilateral and multilateral activities of its partner and associated organizations.

Governance: The Executive Planning Committee (EPC) is composed of no more than 30 persons with balanced representation among regions of the world. The EPC is composed primarily of government/public officials as well as representatives from non-governmental organizations (NGOs) and international organizations including the United Nations Environment Program and the World Bank. EPC members serve and are selected in their individual capacity as members of organizations based on both their personal commitment and expertise and capacity to advance environmental compliance and enforcement. Their participation on the EPC expires however, if they no longer hold positions with relevant responsibilities. Nominations for replacement of members of the Executive Planning Committee are sought in consultation with the current EPC, regional and sub-regional INECE networks, and the NGO community through a nominating committee and selections are made by the standing EPC members in their entirety. The nominating committee consults with EPC staff, EPC members and appropriate regional networks in the process of identifying appropriate candidates.

The Executive Planning Committee agrees upon the goals, activities, and multiyear work programme of the INECE partnership, reviews and approves of work products produced under the auspices of the partnership, and catalyzes and facilitates enforcement and institution building by countries and cooperation among related organizations.

Associate Organizations: A special relationship is maintained by the INECE partnership with regional and subregional networks, non-governmental and international organizations with related missions in association with INECE. INECE Associates, help define and communicate about mutual work programmes and resources to advance shared goals.

Staffing: Staffing of the Executive Planning Committee and general secretariat support for the functions of the INECE partnership are provided by the U.S. Environmental Protection Agency and the Inspector General for the Environment in the Netherlands' Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment, working under their 1985 bilateral Memorandum of Understanding. Other countries and organizations also donate in-kind staff support for secretariat functions and for co-chairing special topic forums for full service support in specific areas of enforcement.

EPC staff functions are managed by three co-chairs including the Inspector General of the Netherlands' Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment, USEPA's Assistant Administrator for Enforcement and Compliance Assurance, and one co-chair from the EPC selected for a two year term to ensure the experience of developing countries and/or those with economies in transition are reflected in day to day operations.

Funding: An internationally recognized NGO and its sub-grantees where needed serves as a host convener for administrative, publications and communications support to the INECE secretariat staff through cooperative agreement or grant arrangements with INECE sponsoring organizations. That function was filled by the World Wildlife Fund for the Third International Conference, by the Environmental Law Institute for the Fourth and Fifth International Conference and most recently by the Center for International Environmental Law.

Regional INECE networks: The INECE partnership fosters regional and subregional networking, and cooperation in capacity building and enforcement to reach local levels, to build on existing institutions for regional cooperation and to capitalize on shared language, customs, history, and geographic proximity. Regional and subregional networks can help countries achieve greater efficiencies and effectiveness in capacity building and address shared resources and compliance problems. Consistent with the approved INECE work programme, INECE support includes: advocacy and identification of potential sources of financial support; assistance in developing work programmes and funding proposals, website support and access, maintenance and management of network lists and mailing labels, identification of experts and resources for planned activities/meetings; progress and needs assessment formats and analysis of results; communications through newsletter and internet. INECE also provides a forum for exchange among networks on projects and administration.

Special Topic Forums– Global Resource Centers: Commissioning special topic forums is part of a broader effort to empower individual initiative and increase real time access to collective experience, implementation and training materials as well as the power of concerted effort and attention to this subject. For selected topics INECE work programmes include support for virtual global resource centers for one-stop easy Internet access to a range of contacts, information, implementation and training materials needed by enforcement and compliance professionals to facilitate job performance. Forums initially commissioned cover five areas: transboundary movement of hazardous waste (Basel), transboundary movement of ozone depleting substances (Montreal Protocol), transboundary trade in endangered species (CITES), enforcement of pesticides requirements, public access to information and justice (Aarhus Convention). At least two co-chairs from different regions of the globe with the requisite experience and expertise in these fields and support of their organizations are invited to design, identify and collect resources and manage requests for support and information sharing via the internet and other means as appropriate. Administrative support is provided by the INECE Secretariat where specifically provided in the approved work programme.